1-1-34
OFF
I 52A I
T48

BUREAU DES STATISTIQUES
PROVINCE DE QUÉBEC

RAPPORT SUR LE TOURISME

PAR

ALBERT TESSIER, Ptre.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES,
PROVINCE DE QUÉBEC
DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

LOUIS CODERRE, L.S.C.
SOUS MINISTRE

HON. OSCAR DROUIN, C.R.
MINISTRE

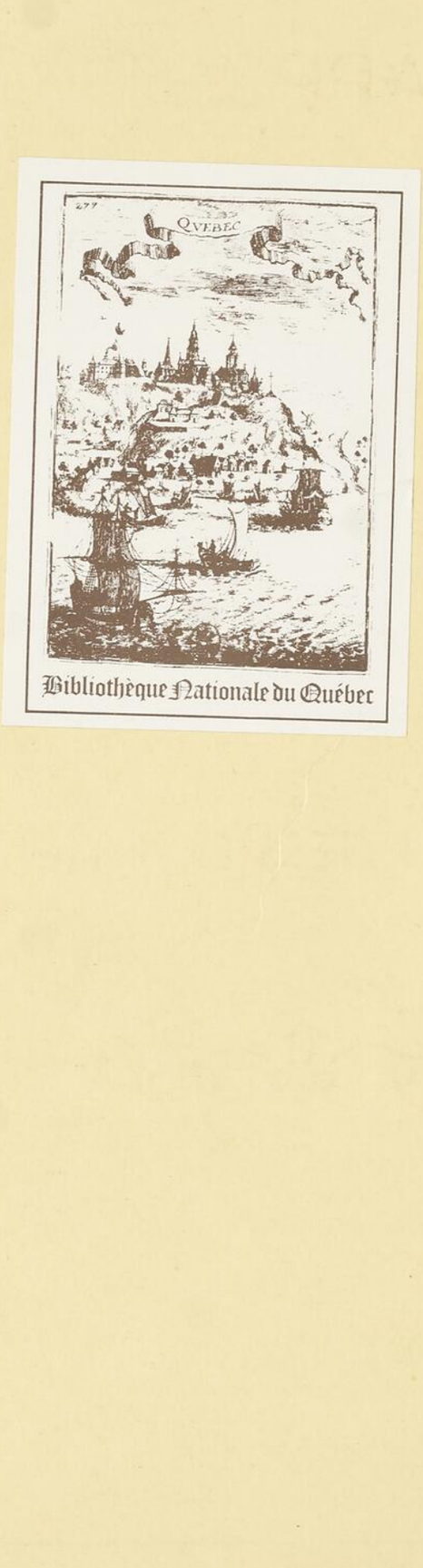
277
QVEBEC
Bibliothèque Nationale du Québec

PREFACE DU RAPPORT SUR LE TOURISME

Nous présentons avec un peu d'inquiétude les notes rapides que nous avons préparées sur la question du tourisme. Nous nous rendons compte qu'il aurait fallu parfois expliquer davantage nos suggestions ou avancés. Cela nous aurait conduit trop loin. Tel qu'il est, ce mémoire devrait au moins alerter l'attention, imposer à l'esprit l'importance primordiale d'un problème qui touche à presque tous les aspects de notre vie religieuse, nationale, économique.

Nous pensons ne manquer de respect à personne en soutenant qu'on n'a pas accordé jusqu'ici à cette question très grave l'attention qui convenait. Comme il arrive souvent, on a procédé de façon fragmentaire, sans prendre suffisamment la peine d'établir un plan d'ensemble. On a trop cru qu'il suffisait d'ouvrir des routes et d'attirer le plus d'Américains possible par une publicité intensive. On a oublié qu'il convenait, en même temps, de poursuivre un travail d'organisation interne. Trop laissés à eux-mêmes, les nôtres ont fait face le mieux possible à la situation créée par la venue de millions de visiteurs. Les faits nous prouvent qu'ils n'ont pas été à la hauteur des évènements. Il ne s'agit pas de jeter les blâmes ni de critiquer stérilement. Il s'agit d'assurer l'avenir.

Presque tout notre mémoire est consacré à des suggestions de régie interne et d'exploitation méthodique des ressources qu'offrent notre histoire, notre province et notre peuple. Nous ne proposons aucun chambardement, aucune révélation. Tout simplement nous demandons de réfléchir, de regarder les choses de haut pour les voir dans leur ensemble, et, une fois le problème étudié, de commencer l'application des solutions jugées les plus pressantes. Il est bien entendu que notre mémoire ne demande pas de ralentir la publicité extérieure. Il faut continuer d'annoncer à corps et à cris notre province, mais, en même temps, il est essentiel de prendre les mesures nécessaires pour que les visiteurs attirés par nos appels trouvent chez nous ce que notre publicité leur promet !

Nous pensons même que la publicité de la province devrait s'étendre davantage. Nous avons travaillé trop exclusivement l'opinion américaine. Même là il conviendrait de s'adresser de façon plus directe, plus puissante encore, à certaines catégories de gens. A part la masse des promeneurs ordinaires et des amateurs de pêche ou de chasse, il y a les écrivains, les professeurs d'universités, de collèges et d'écoles primaires, les artistes, les cinéastes, etc.. qui forment une classe choisie et qui sont plus sensibles que le commun des mortels aux charmes d'une contrée et d'une civilisation marquées de signes particuliers. Attirer ces gens-là chez nous, c'est faire de la publicité à répétition!

N'y aurait-il pas lieu également de cultiver davantage le tourisme interprovincial ? On estime qu'en 1938, les touristes canadiens ont dépensé 120 millions de dollars à l'étranger. Comme le revenu total du tourisme au Canada, pour la même année, s'élève à 269 millions, il ne reste, comme revenant bon, que la somme de 149 millions pour tout le pays. Si on considère les populations comparées du Canada et des Etats-Unis, il n'y a pas lieu d'applaudir trop fort. Et il convient de ne pas traiter la clientèle touristique canadienne comme une quantité négligeable.

Notre pays commence à jouir d'une vogue considérable en Europe; en Angleterre, en France, en Belgique on se rend compte qu'il y a autre chose que de la neige et des sauvages dans le Canada. Notre province pourrait prendre les devants et, par une publicité de haut ton, affirmer là-bas la qualité particulière de notre vie et de notre nature!

C'est le temps de lancer un mouvement d'ensemble vigoureusement mené. Pour appuyer le travail de nos campagnes publicitaires, et renouveler un peu le ton de nos brochures de renseignements et de propagande,, il y aurait peut-être lieu de préparer une série homogène de guides couvrant de façon complète les grandes divisions géographiques et historiques de la province. Ces guides ne devraient pas s'en tenir à une nomenclature aride et à des illustrations prosaïquement documentaires.

OFF

I52A1

T48

Ils devraient garder aussi une discrétion prudente dans l'appréciation de nos édifices, monuments, églises, etc... Déjà, en 1932, Olivar Asselin exposait, avec restrictions, un programe de littérature touristique à l'usage des visiteurs.. et aussi des Québecois;

"Bien entendu, les guides seront redigés dans un format et sur un modèle uniformes - mais pas forcément sous le même volume - par des écrivains connaissant, en même temps que le français ou l'anglais, selon le cas, l'histoire, la géographie, la géologie, la minéralogie, la botanique, les richesses naturelles, l'état social, le mode d'existance de la région, un peu d'architecture, d'agriculture, et que sais-je encore ? Des Guides usités à l'heure actuelle, il en est - par charité pour leurs auteurs, je n'en préciserai pas le sujet - qui sont simplement pauvres en renseignements, d'autres dont la lecture fera, selon la disposition et les connaissances du lecteur, rire ou pleurer. A parler franchement un certain nombre de ces ouvrages sont à refaire.

Ces guides illustrés avec goût, devront sortir de la banalité. Ils dégageront les aspects typiques de notre nature et de notre vie.

"L'architecture publique et privée est en tout pays du monde une des choses qui intéressent le plus le touriste instruit, surtout s'il a déjà voyagé ! Il n'y a pas à dire, l'homme, dans le Canada français, a beaucoup peiné à enlaidir la nature et sans aller jusqu'a se demander ce que ferait d'un paysage comme le nôtre l'Anglais de Surray, le Hollandais, l'Allemand, il est bien permis de constater qu'a peu près tout ce que nous avons bâti de nos mains depuis cinquante ans est de la sauvagerie, comparé au cottage et à la ville de la Nouvelle-Angleterre, à la maison de ferme de la péninsule ontarienne et à la plupart des grands edifices publics (palais législatifs, écoles, bibliothèques, églises) des Etats-Unis et du Canada anglais. Il subsiste, cependant, dans la région de Montréal, quelques spécimens intéressants d'architecture domestique, et dans diverses parties de la Province (Côte de Beaupré, rive droite et rive gauche du Saint-Laurent, surtout en aval de Québec et dans l'ile d'Orléans) un certain nombre d'églises de style français qui ne dépareraient aucun pays civilisé. C'est cette architecture qu'il faudrait s'appliquer à faire connaître, au lieu d'affirmer, comme nous le faisons dans nos guides officiels, que Saint-Jacques-le-Majeur et Notre-Dame-de-Montréal sont des répliques de Saint-Pierre-de-Rome et de Notre-Dame-de-Paris, que l'église de Trois-Pistoles, dont l'intérieur présente d'intéressants détails de sculpture sur bois mais dont l'extérieur est une des choses les plus laides qui soient sorties de la mains des hommes est un "magnifique monument de style roman."(textuel) et ainsi de suite."

Ce n'est pas la besogne qui manque. Les bonnes volontés non plus, ni les idées ! L'argent ? Les demi-mesures coûtent trop cher, et c'est de l'économie que de s'engager à fond quand il s'agit d'entreprise de grande envergure !

ALBERT TESSIER, prêtre.

En juin 1938, les Directeurs de l'Enquête sur nos ressources naturelles, section des arts domestiques, avaient demandé aux équipes d'apporter, chemin faisant, une attention particulière au problème du tourisme. C'était sagesse, car on frappait ainsi coup double, sans sortir du sujet, puisque le tourisme est tributaire de toutes nos activités, y compris, cela va de soi, l'artisanat. On avait autrefois signalé de façon particulière l'atmosphère et le ton de nos auberges et hôtels, ce qui ramenait l'enquête à des proportions plus définies.

De juin 1938 à la mi-septembre, nous avons fouillé la région qui va du comté de l'Islet à la fine pointe de la gaspésie. Trois mois durant, armés de carnet de notes, de formulaires d'enquête, d'appareils photographiques, et cinématographiques, nous avons fouillé cette partie de la province, prenant des vues d'ensemble, complétées par des centaines d'enquêtes à domicile. Les anciennes paroisses desservies par les grands chemins n'ont pas été les seules visitées; nous avons pénétré à l'intérieur, dans les paroisses de deuxième et troisième zônes, où nos caractéristiques traditionnelles subsistent avec bien plus d'éclat et d'originalité. Et nous sommes revenus de cette tournée précieuse avec des dossiers monumentaux, des milliers de clichés photographiques, plus 5,000 pieds de bande cinématographique illustrant notre vie paysanne. Sans compter les notes mentales et les impressions vigoureuses enrégistrées par chacun des enquêteurs!

Outre ces cent jours d'enquête minutieuse, dans le bas du fleuve j'ai eu personnellement l'occasion de bloucler trois tours de province en 15 mois, pour fins de visites et de propagande en faveur de la formation domestique. Ces quelques 30,000 milles de pérégrinations n'ont pas servi uniquement à l'enseignement ménager. J'en ai tiré des notes, des observations et des images dont la portée dépasse de beaucoup le cadre de mes visites professionnelles.

En plus, j'ai recueilli depuis une quinzaine d'années un dossier massif d'articles et de documents de tout genre sur le tourisme... et j'ai eu des centaines de fois l'occasion de discuter ce problème vital avec des visiteurs importants ou des spécialistes en la matière. Une toquade qui en vaut bien d'autres !

Ce préambule de ton un peu personnel est tout bonnement un plaidoyer préventif. J'ai à me faire pardonner un mémoire qui dépasse de beaucoup ce qu'on nous avait demandé. J'avais en effet tellement de choses à dire, que je n'ai pu me résigner à me présenter que des remarques et des suggestions fragmentaires... C'est un tableau d'ensemble que, d'accord avec M.Jean-Marie Gauvreau, Directeur de l'enquête, j'ose offrir à l'examen bienveillant de nos autorités. Le sujet est de taille, et, malgré les centaines de lignes que je veux lui consacrer, il est bien évident que mon travail ne sera encore qu'une ébauche.

Plusieurs précautions oratoires s'imposeraient. Je n'en mets qu'une de l'avant: le rapport présenté veut être absolument objectif, uniquement constructif. Si des constatations prennent parfois visage de blâme, c'est que je me serai mal exprimé. Ce n'est pas un procès que nous tenons, mais exclusivement un programme que nous suggérons.

Ne perdons pas d'encre à établir l'importance du tourisme. Tout le monde est d'accord là-dessus depuis toujours.

Rappelons, toutefois, pour mettre en évidence une vérité qu'il faudra garder bien, en vue, en lisant ce mémoire, que le TOURISME revêt chez-nous une double valeur: une valeur matérielle et une valeur nationale.

<u>VALEUR MATERIELLE</u>, d'abord, pour commencer par la moins importante. Le tourisme est devenu l'industrie la plus prometteuse de la province. Son rendement annuel dépasse les $75,000,000; dès qu'on le voudra, il montera à cent et à cent cinquante millions, pourvu qu'on se décide à utiliser vigoureusement les ressources qui l'alimentent (cette industrie)... ou devraient l'alimenter.

VALEUR NATIONALE, surtout ! Dans presque tout les pays, le sort du tourisme est intimement lié à la vigueur et à l'originalité de la civilisation particulière à chaque peuple. C'est par ses différences ethniques et artistiques surtout qu'un peuple attire les visiteurs. Les pays marqués nettement par une civilisation originale sont les plus courus, les plus visités. Aussi, on voit souvent les bureaux de tourisme soudés intimement aux bureaux de propagande intérieure, ou, en d'autres termes, aux services d'éducation nationale. C'est une leçon pour nous.

Car, répétons-le pour la millième fois, nous avons en Amérique le privilège inestimable d'être la plus vieille terre civilisée, la seule sur tout le continent qui garde le souvenir et les marques de quatre siècles de vie catholique et française. C'est dans la mesure où ces souvenirs et ces empreintes subsisteront et s'étaleront avec éclat que nous deviendrons le point de mire, le centre d'attirance irrésistible vers lequel accourront, chaque année, des millions d'étrangers à notre province et à notre pays.

D'où il suit que tout effort tenté pour intensifier nos qualités propres, pour redonner à notre personnalité ethnique sa pleine vigueur, amplifiera en proportion directe notre valeur touristique.

Et on fera ainsi d'une pierre trois coups; on enrichira notre héritage national; on maintiendra fortement notre peuple dans le sillon sacré ouvert par les générations qui ont peiné pour bâtir notre pays; et, par surcroît, on assurera à notre vie économique l'apport appréciable de millions de dollars qui ne sont pas à dédaigner

Ainsi posé, le problème du tourisme prend des proportions formidables. Le sujet mérite quelques heures de méditation. Car il est temps de regarder les choses d'un peu haut dans ce domaine.

Avons-nous jamais pris la peine de peser soigneusement tous les tenants et aboutissants de cette très grave question? C'est minimiser imprudemment le tourisme que d'en faire presque exclusivement une question de publicité, de routes, d'hôtels, de chalets, de clubs de chasse ou de pêche, de pistes de skis etc... Sans doute ces éléments constituent une part essentielle du problème, mais une part seulement, et non la principale pour nous.

C'est l'enfance de l'art, en matière commerciale, que d'appuyer toujours sur les exclusivités, sur les avantages qu'un producteur est le seul à offrir. Or, des dépliants touristiques, des auberges, des lacs, des rivières et des poissons, des pistes de skis, des routes améliorées, etc... il y en a partout dans les provinces ou les états voisins. Lutter avec les autres régions touristiques en nous tenant exclusivement sur ce terrain général, c'est nous attaquer à plus forts et à plus riches que nous, c'est nous vouer fatalement à des résultats médiocres. Sans négliger les éléments qui nous sont communs avec les autres parties de l'Amérique, mettons à pleine force l'accent sur ce qui nous est propre, jouons la partie en misant hardiment sur les atouts que nous sommes les seuls à tenir en mains sur tout le continent. Et n'ayons pas peur d'y aller à coups de millions pour assurer à ces atouts leur plein rendement. Les dépenses productives ne sont pas des dépenses, mais des placements.

L'Ontario encaisse des recettes touristiques qui doublent presque les nôtres (125 millions par année). Une industrie de cette valeur mérite bien qu'on la nourisse de quelques millions. Aussi l'organisation touristique ontarienne est-elle particulièrement soignée et choyée. Fait à noter, même là, dans cette province de visage et de langue assez semblables à ceux de Etats-Unis, on sent le besoin de miser fortement sur les particularités, sur les différences: A preuve, cette déclaration récente de Miss Hewson, employé au bureau de tourisme de l'Ontario: "Le Yankee ne vient pas chez-nous pour trouver le même type de ville que chez-lui la même standardisation. Nos gouvernants, nos artistes, nos musiciens, nos industriels, enfin tous ceux qui peuvent faire connaître la province et le

pays, doivent s'efforcer de nous donner un caractère national. Aussi quand les touristes traverseront nos frontières, ils s'exclameront:"Voilà le changement que nous espérions; nous avons trouvé quelque chose qui nous repose parce que c'est différent de chez-nous".

Voilà une vérité bien plus précieuse pour nous que pour les Ontariens, car nous avons tout ce qu'il nous faut pour montrer quelque chose de réellement, de profondément différent. L'avenir de notre tourisme est lié essentiellement à cette formule, dégager et afficher nos caractéristiques... françaises et catholiques, mettre le gros de notre effort de ce côté, sans omettre, bien entendu, les efforts indispensables d'organisation matérielle; voilà une formule de haute politique nationale...et économique. Le gouvernement qui entrera résolument dans cette vie, s'inscrira d'emblée dans la grande histoire.

Théoriquement tout le monde est d'accord à ce sujet. Il y aurait des douzaines de volumes à publier avec les articles, discours, allocutions consacrés à l'exaltation de ce thème, devenu un cliché obligato dans la bouche ou sous la plume de nos dirigeants et de nos hommes publics. Notre publicité tourne également autour de cette idée-centre: la vieille province française du Québec.

Nous admettons donc à l'unanimité que c'est notre cachet spécial de terre française qu'il faut intensifier...et après? Cette unanimité dépasse-t-elle l'action verbale, se traduit-elle par des réalisations concrètes ? Ce n'est pas notre opinion que les touristes viendront chercher ici... ce sont des faits visibles, palpables et photographiables . En fait, dans quelle mesure réelle notre terre est-elle demeurée française, d'esprit et de visage ? Qu'avons-nous entrepris pour quelle se conserve - ou redevienne-française ?

Je n'ai pas sous la main les documents qui me permettraient de déterminer le dosage des arpents mis au service de l'industrie touristique par les gouvernements ou les particuliers, durant la dernière décade. Il y aurait là probablement des équations édifiantes à établir.... Quel pourcentage employé à la mise en valeur de nos richesses morales et spirituelles ? D'autre part, quelle proportion de ces montants fabuleux a passé en aménagements matériels: routes, hôtels, auberges, chalets, parcs de pêche, brochures illustrées, cartes routières, service de publicité extérieure, etc...

Un examen de conscience objectif et courageux s'imposerait dans l'intérêt même purement économique de la province. Pas dans l'intention de condamner le passé, mais tout simplement pour tâcher d'établir un peu mieux l'équilibre des valeurs dans l'avenir. Sous certains rapports, on y est allé avec audace et largesse; sous d'autres, plus importants, plus fondamentaux, on y est allé au compte-gouttes. Sans aucune mauvaise volonté d'ailleurs, tout simplement parce qu'on ne prenait pas la peine d'envisager la situation dans toute son ampleur, en la prenant de haut pour en saisir tous les éléments et tous les prolongements.

Il importe de scruter au plus vite ce problème complexe, de lui accorder quelques heures d'examen inquiet, car les gens sérieux ne manquent pasqui nous préviennent que nous sommes en train de tuer notre industrie du tourisme. L'année dernière surtout, j'ai entendu partout dans la province, de la part des étrangers, le plus souvent, des expressions d'opinion pessimistes répétant en substance le cri d'alarme lancé en 1938 par un journaliste de New York:" Je le redis, si vous ne savez pas protéger contre toute invasion étrangère cette atmosphère française, la seule véritable attraction pour les visiteurs, il ne se passera pas dix ans, sans que les touristes vous désertent à tout jamais, ce qui sera une perte considérable de revenus pour vous..."

D'autres déplorent notre glissement graduel pour des raisons moins strictement utilitaires. Des artistes, des écrivains, des professeurs,- catégorie particulièrement enviable de touristes pour la propagande qu'ils

font par leurs écrits ou leurs oeuvres - souffrent de voir notre province perdre peu à peu son caractère et son cachet particuliers. Ils regrettent de voir disparaître une forme attirante de civilisation, faite de mesure, d'ordre, d'équilibre souriant, de droiture morale, etc... qui faisait du Québec, une sorte d'oasis dans l'atmosphère brutale d'une Amérique mécanisée.

J'ai retenu en particulier une part des longues considérations d'un visiteur important, qui en était à sa première visite chez-nous. Ce monsieur, personnage très en vue de l'Université de Chicago, a passé plusieurs semaines dans notre province et il nous est visiblement très sympathique. Ce qu'il avait lu de notre histoire et de notre vie présente, les brochures de propagande qu'il avait consultées, les annonces de revues et de journaux qui lui étaient tombées sous les yeux, etc... tout avait contribué à confirmer l'idée qu'il s'était faite depuis longtemps d'une vieille province française, profondément attachée à ses coutumes, à sa langue, à son histoire et à sa foi. Après quatre ou cinq semaines de voyage à travers la province, il en était rendu à un point de déception scandalisée que nous ne pouvions nous défendre d'approuver avec un peu de tristesse.

" Vous annoncez, nous disait-il en substance, un coin bien conservée des vieilles provinces savoureuses de la France ancienne. Votre publicité officielle nous promet des vieilles maisons, des églises anciennes, des reliques de l'ancien régime français, des moulins à vent... Il reste quelques vieilles maisons, mais on compte sur les doigts de la main celles qui semblent respectées et sauvegardées; Les quelques églises qui vous restent, sont gâtées par des accumulations de statues de plâtre; partout s'affiche le long de vos routes, une imitation servile de ce qu'il y a de grotesque chez-nous, de ce que nous fuyons justement quand nous voulons nous reposer, nous détendre un peu." Une annonce m'avait particulièrement frappé.. on y disait entre autres choses que les visiteurs de votre province auraient le plaisir de voir, le long des routes, tourner les grandes ailes des moulins à vent séculaires. Or, j'ai parcouru presque toute votre province, j'ai observé avec beaucoup de soin, et je n'ai pas vu un seul moulin à vent muni de ses ailes. Les trois ou quatre moulins à vent que j'ai vus et que j'ai photographiés...tombent presque en ruines. Ils sont complètement négligés et pas un n'avait ses ailes. En existe-t-il d'autres ?"

Je pus au moins lui répondre qu'il reste à l'Ile-aux-Coudres, un moulin qui a gardé ses ailes et ses meules mais je ne pus trouver la moindre excuse valable quand il ajouta que cet unique moulin, presque inaccessible au touriste ordinaire, ne suffisait pas à justifier une réclame qui ressemble à de la "fausse représentation".

Des remarques dures et amicales, comme celles que je viens de citer, doivent nous faire réfléchir. On n'a pas le droit de prendre toutes les libertés quand le prestige de la province est en jeu ! Par souci de dignité et pour sauvegarder nos meilleurs intérets, hâtons-nous de mettre la réalité en accord avec notre littérature publicitaire ! Car c'est notre publicité qui a raison.

Mettre la réalité en accord avec notre publicité ...
C'est à peu près le programme auquel il faut s'attaquer pour sauver la situation. Qu'on n'aille pas s'imaginer que c'est un programme facile d'exécution. Il faudra bien quelques mois de travail pour le mettre au point, plus quelques années pour l'excuter partiellement. Ce qu'il faut c'est un plan d'ensemble bien étudié, pour mettre fin aux improvisations dispendieuses et aux expériences sans lendemains.

L'élaboration et l'application graduée d'un plan d'envergure relève, nous le répétons, de la haute politique. Il ne s'agit plus tout simplement d'attirer par tous les moyens le plus grand nombre de visiteurs, quitte à recommencer en neuf à chaque saison; il s'agit d'asseoir de façon permanente la vitalité et le prestige de la seule province française d'Amérique. Quand nous aurons donné à ce titre de noblesse son sens entier, profond, le reste viendra par surcroît, y compris les touristes et les millions.

Nous ne redirons jamais trop quelle place formidable le tourisme doit tenir dans notre vie. L'organisme chargé d'en assumer le contrôle et d'en assurer le progrès devrait bénéficier des crédits et des pouvoirs d'une sorte de Ministère de la Propagande, chargé à la fois de stimuler la vie interne et d'accroître le rayonnement magnétique extérieur de la province.

Investi d'une pareille mission, cet organisme deviendrait vite un des rouages les plus importants de la vie québecoise. Il servirait de cerveau et de moteur, et devrait orienter et coordonner les efforts des services publics, des sociétés multiples, et des individus dont l'action s'exercerait de façon plus cohérente et plus puissante sous cette impulsion.

Envisagé dans toute sa plénitude le tourisme ne peut se développer indépendamment du reste de la vie québecoise. Il est tributaire dans une large mesure de presque toutes les activités publiques: Sécrétariat de la Province,- arts, musées, littérature, écoles, toutes choses qui importent au premier point dans l'atmosphère à créer chez nous; Voirie- la route, son parcours, ses abords, l'aménagement susceptible de la rendre plus attirante et plus attrayante pour les étrangers; le ton des affiches et des panneaux publicitaires, etc..; Pêche et Chasse, puis TERRES et Forêts- dont les rapports avec le tourisme sont évidents pour tous; Agriculture- ce ministère touche au tourisme au moins par la section de l'économie domestique, qui exerce son influence sur les arts et l'artisanat et peut contribuer à donner du ton aux travaux offerts en vente; Commerce et Industrie- ministère directement intéressé au développement du tourisme, clientèle précieuse pour notre production locale; l'hôtellerie dépend aussi de ce ministère ce qui suffit à démontrer l'importance de son action;
Travaux publics- ce ministère dote la province d'édifices, de ponts, de parcs qui doivent contribuer à la création et au maintien d'une physionomie bien personnelle pour notre province; et...

Outre ces grands services d'administration, dont l'action dirigée et unifiée relativement à l'industrie touristique, gagnerait en efficacité et en cohérence, bien des groupements pourraient coopérer utilement à la tâche qu'assumerait l'organisme supérieur du tourisme; Syndicats d'initiative, Chambres de Commerce, Sociétés d'Histoire régionale, Associations patriotiques Maisons d'éducation, Directeurs de publication mensuelles, hebdomadaires ou quotidiennes, Associations hôtelières, Clubs d'automobilistes, Clubs de chasse et de pêche, Sociétés sportives, Clubs d'amateurs de photographie, etc...
Quelques années le travail intelligent et tenace pour coordonner des forces trop souvent éparses- quand elles ne se combattent pas- donneraient des résultats merveilleux. L'enjeu vaut la peine qu'on tente un effort audacieux. On nous a dit souvent de jouer crânement notre jeu en terre américaine, de le jouer pleinement, avec nos atouts. Il ne s'agit pas d'y aller à l'aveuglo, pesons les choses et allons de l'avant, avec prudence, mais sans mesquinerie ! Il n'est jamais bon d'agir sans réfléchir; d'autre part, réfléchir (ou faire semblant) sans agir, n'est pas formule digne d'un peuple en santé.

Mais à qui confier une mission d'une telle diversité et d'une telle envergure ? Notre Office du Tourisme accomplit déjà de la bonne besogne. Jusqu'ici on ne lui a pas demandé beaucoup plus que d'organiser la distribution des cartes routières, des brochures de publicité, et de répondre aux milliers de demandes de renseignements qui viennent de tous les points d'Amérique. C'est déjà une tâche plus que suffisante pour occuper à l'année longue le personnel de notre office du Tourisme. Mais si on veut prendre et garder un rang de choix, il faut que le Bureau du Tourisme devienne plus qu'un bureau de publicité et de renseignements; il importe qu'il prenne des initiatives, qu'il pose des actes et assume la direction du mouvement intérieur de rénovation d'où sortira le salut de notre industrie touristique. Cela supposerait sans doute un élargissement des attributions et des cadres de notre Office actuel du Tourisme; cela demanderait aussi une augmentation substantielle du budget.

En 1938, l'Union des Municipalités a demandé la formation d'un Comissariat du Tourisme. Voici en quels termes elle a exprimé ce voeu;
" Que le gouvernement de la province de Québec soit prié d'étudier la création d'un Commissariat du tourisme dépendant directement du Cabinet, libre de toute influence politique, qui centralise la publicité de la province, les bureaux de renseignements, la rédaction et la distribution de la littérature, le service d'hôtellerie et l'inspection des restaurants."

Cette suggestion doit être retenue, au moins pour le souci qu'elle dénote d'assurer à l'organisation de notre industrie touristique une ampleur qui corresponde à son importance. Telle que rédigée, la résolution est loin de toucher aux couches profondes du problème; elle s'en tient à une formule superficielle et incomplète.

Enfin, il ne manque pas de gens qui souhaitent la formation d'un Ministère de la propagande et du tourisme. Ce ne serait pas le Ministère le moins important, ni le moins occupé, ni le moins utile !.

Qu'on adopte une formule ou l'autre, soit Office, soit Commissariat, soit Minitère, l'essentiel sera de donner au Tourisme sa portée entière, de le mettre enfin hardiment à la place d'honneur à laquelle il a droit dans la province.

Ce qui importe au moins autant que la formule d'action à choisir, c'est le programme auquel devra s'attaquer l'organisme puissant qu'on aura créé. Un programme gradué, nettement défini, réparti sur une période de plusieurs années; programme qui ait de l'envergure, de l'aile, qui soit digne des valeurs spirituelles et matérielles à mettre en valeur. S l'exécution méthodique de ce programme demande des sommes considérables, il ne faudra pas s'en effrayer. N'oublions pas qu'il s'agit de dépenses productives, de dépenses devant rapporter des millions chaque année, sans compter, ce qui importe encore plus, le redressement intérieur que la rénovation d'atmosphère aura provoqué chez nous, sous l'effort conjugué des forces mises en jeu par l'organisme central.

Ce programme est trop complexe et trop vaste, pour qu'une seule personne puisse songer à l'établir sur quelques feuilles de papier. Aussi, le mémoire que nous présentons est-il tout simplement une ébauche; nous jetons quelques idées; nous fixons des points de repère. Rien de plus.

Comme il s'agit par certains côtés, d'une industrie à promouvoir, j'ai choisi des têtes de chapîtres adoptées à terminologie des affaires;

1o Notre Capital histoire
2o " " spiritualité
3o " " atmosphère française
4o " " caractère humain
5o " " hospitalité
6o " " beautés naturelles
7o " " littérature, musique, peinture, architecture (Beaux-Arts)
8o " " artisanat
9o " " folklore
10o " " sports de plein air.

Avant de passer à ces exposés spéciaux, je soumets, comme "bouquet" de ce préambule, un article tiré du Journal, 17 août 1938. Il résume parfaitement l'essentiel de cette entrée en matières;

"La province de Québec a engagé d'importants capitaux dans l'industrie du tourisme. On ne peut dire que toute notre voirie a été organisée en fonction des étrangers, mais il n'y a aucun doute qu'on a tenu compte de cet élément.

De plus, le gouvernement a dépensé des millions en publicité, dans les journaux, les magazines, les théâtres, pour annoncer la province et inviter les Américains à venir la visiter et y s'éjourner. L'Office du Tourisme, qui est organisé de manière à répondre à tous les besoins, est aussi une entreprise qui a coûté cher et dont l'administration est dispendieuse. Les particuliers eux-mêmes ont engagé des capitaux dans cette industrie. Dans toutes les campagnes où il va des touristes, on a construit des hôtels qui exigent une clientèle nombreuse et on compte avec raison sur les étrangers. Bref, si cette industrie baissait, les pertes seraient lourdes pour notre province.

"Le moment est d'autant plus critique que le gouvernement américain, qui a semblé se désintéresser de cette question, a décidé cette année de faire une forte propagande. On veut inviter les Etats-Unis à visiter leur pays de préférence à la province de Québec. Washington a même créé un office de tourisme semblable à celui de notre province. Cet office enseignera aux Américains qu'il y a de belles choses à voir chez eux, qu'ils ont des plages à leur portée et qu'ils peuvent pratiquer tous les sports favoris sans aller au Canada. Certes, notre province intensifiera sa publicité, elle luttera sur le même terrain. Mais nous ne pourrons jamais dépenser des sommes aussi fortes que le gouvernement américain.

"C'est donc plus que jamais sur ses attraits particuliers que notre province doit compter pour attirer les visiteurs. Des belles routes, des sites enchanteurs, de bons hôtels, des lacs et des rivières, il y en a partout. Cependant en Amérique du Nord, seule la province de Québec offre un cachet historique et français. Et c'est justement ce double caractère qui fait sa popularité. A nous de le conserver. Nous devrions prendre toutes les précautions pour maintenir l'aspect ancestral de notre province, pour conserver tous les monuments du passé.

"Depuis un certain nombre d'années, Québec se modernise, ce qui est une excellente chose, mais que de beaux coins on a fait disparaître. Les chambres de Commerce, les syndicats d'Initiatives, les sociétés patriotiques devraient s'intéresser à cette question. Elles s'y intéressent, mais il semble que l'heure est venue pour elles de remplir une véritable mission. Le comité des congrès de la langue française pourrait aussi exercer une action salutaire en ce domaine. Il pourrait orienter les manifestations extérieures de l'esprit français. Enfin il appartiendrait à l'Office du Tourisme de concilier tous les efforts en ce sens. Bref, que pas un seul citoyen de la province n'oublie ceci: ce que les Américains viennent visiter ici, c'est un pays français."

1- <u>CAPITAL HISTOIRE</u>

Une des valeurs premières dans l'échelle hiérarchique de nos ressources naturelles. Notre <u>ton d'âme</u> dépend dans une grande mesure de l'utilisation intensive de cette richesse matérielle...et comme le règlement de presque tous nos problèmes (sociaux, économiques, politiques,etc...) est fonction directe de notre personnalité, de notre ton d'âme, il s'ensuit que l'exploitation intense de notre capital-histoire devient un devoir de première importance, un devoir dont l'autorité civile n'a pas le droit de se désintéresser.

"On me permettra de citer ici quelques passages d'un article que j'écrivais en 1937:"Nos gouvernants, déclarait un jour Mussolini, se bornant à vendre du tabac et à administrer des téléphones quand le vrai rôle de l'Etat est de direction spirituelle."

"Dépouillée de l'exagération qu'elle peut comporter, dans l'esprit d'un tenant de l'Etat totalitaire, cette formule incisive rappelle que l'Etat n'a pas de droit, même si par là il semble le mieux servir ses intérêts et satisfaire aux réclamations du peuple de se limiter à construire des routes, à édifier des ponts, à verser des octrois d'encouragement aux diverses formes de l'activité matérielle de la population."

"Sans doute l'Etat ne peut pas mégliger les problèmes matériels, car le peuple a besoin de confort et de sécurité pour remplir sa mission terrestre. Mais il ne doit pas leur réserver toutes ses attentions, ni tous ses subsides... Pour continuer l'oeuvre de civilisation catholique-française en pays saxon-protestant, il nous faut compter avant tout sur les ressources profondes de notre âme collective. Les problèmes de notre survivance, de notre rayonnement moral, de notre indépendance économique même, sont essentiellement des problèmes de force d'âme, des problèmes de caractère. Réveillons, fouettons les esprits, les âmes, le reste viendra par surcroît."

"Car, ainsi que l'écrit judicieusement Pierre Gaxotte, "faire vivre et durer un peuple, cela ne consiste pas à conserver ni même à partager des profits: c'est poursuivre une histoire, c'est préserver, enrichir un patrimoine spirituel... c'est mettre au-dessus de tout une telle grandeur que les plus pauvres se sentent riches parce qu'ils participent avec force à un capital national de prestige, de liberté et d'honneur qui transforme leur vie."

"Capital national de prestige... Voilà des mots qu'il vaudrait la peine de peser à leur valeur et de placer à leur véritable rang. Et voilà un filon où les enquêteurs chargés de dresser l'inventaire de nos ressources naturelles découvriront, s'ils y regardent bien, des richesses sensationnelles".

"Ici nous représentons une culture et une civilisation que trois siècles de labeur ont maintenues miraculeusement. Ces trois siècles d'histoire ont marqué notre sol, créé des traditions, acuumulé un patrimoine spirituel où nous devons puiser et que nous devons enrichir. Il y a là, comme dans les masses d'eau violentes qui dévalent des hauts monts, des puissances illimitées capable de fournir aux âmes, lumière, chaleur et force motrice. Nous avons harnaché l'eau matérielle... pourquoi laisserions-nous inactifs les courants d'énergie spirituelle qui ne demandent qu'à jaillir du passé pour enrichir, illuminer, dynamiser le présent"

"La tâche dépasse les moyens de quelques individus, si compétents, si généreux, si entraînants soient-ils. On a créé des Commissions d'eau courante, d'électricité, etc... pourquoi ne pas y ajouter une Commission d'éducation nationale?"

J'écrivais ces lignes en 1937, Je trouve qu'elles entrent bien dans le rapport actuel. Qu'on en retienne l'idée maîtresse: le mot d'éducation nationale doit s'entendre dans le sens très large d'une utilisation systématique des richesses que présente pour nous ce que Gaxotte appellerait notre capital national de prestige. Il s'agit en somme d'un effort de tonification intérieure, pour arriver à dpnner à nos gens assez de ressort intérieur, assez de fierté pour régler leurs problèmes sans compter continuellement sur les appuis et octrois du gouvernement ni sur les autres secours matériels qu'un peuple qui vit énergiquement s'abstient de quémander, sauf dans les cas d'exception.

Notre capital histoire représente donc une des plus grandes richesses intérieures qui soient, personne ne le conteste; de plus, tout le monde s'accorde, en théorie, à proclamer que ce capital-histoire constitue la valeur no 1 de nos ressources touristiques.

Un effort intense d'exploitatiom de cette richesse se traduira: 1o par un relèvement sensible de notre vie intérieure 2o par un accroissement indiscutable de nos attraits touristiques. Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'importance formidable de ce double résutat... Notre passé représente un capital transformable en forces de redressement qu'il est impossible d'évaluer.. et en millions de dollars annuels dont les statistiques du tourisme pourront enrégistrer la marche ascensionnelle.

Il n'y a pas lieu d'établir ici de quelle façon, on pourra, en orientant et en stimulant l'action des sociétés historiques ou nationales, et des individus intéressés à notre histoire, créer un courant dynamique capable de mettre en plein jeu nos forces intérieures. Ce mémoire doit s'en tenir de près au thème précis qu'on nous a fixé: le Tourisme. Contentons-nous donc d'indiquer quelques-unes des initiatives capables d'activer directement et le plus rapidement possible l'utilisation touristique de notre capital-histoire. Mais gardons toujours en vue les rapports intimes qui existent entre la tonification intérieure de notre province et l'intensification de l'attirance qu'elle doit exercer sur les étrangers, qui sont tous des touristes en puissance. Nous avons là deux facteurs inséparables.

Ce sont surtout les manifestations externes de notre vitalité et de notre fidélité à notre histoire qui attireront les visiteurs. Manifestations s'exprimant par des monuments, des demeures, des illustrations, des tableaux, des chants, des costumes particuliers, des célébrations de fête nationale ou d'anniversaires historiques, etc... Manifestations visibles partout: le long des routes, sur les places publiques, dans les rues, dans les auberges ou hôtels, etc... Manifestations qui seront émouvantes dans la mesure où elles seront le reflet d'une vie nationale réellement convaincue, d'où rappel impérieux de la nécessité de mener de front la "tonification intérieure" et l'utilisation digne et intelligente de nos atouts touristiques personnels.

Nous avons des monuments, des plaques de bronze et des tumulus de pierre, des champs qui signalent aux passants quelques personnages remarquables ou quelques évènements dignes d'être rappelés à l'attention. Ces témoignages extérieurs ont leur utilité, même s'ils ne sont pas toujours d'une signification très exaltante. Mais ils ne suffisent pas.

Il y a bien aussi les vieilles églises, les maisons antiques, les quelques moulins centenaires qui se dressent encore sur notre sol et confèrent au visage matériel de notre province une noblesse et une dignité qui en imposent. Malheureusement, il ne faut pas être très observateur pour découvrir comme le peuple du Québec estime peu ces vestiges du passé et comme il les remplacera volontiers dès que l'occasion propice se présentera.

Nos prospectus de propagande font aussi état de notre capital-histoire. Mais on peut leur reprocher de s'en tenir trop à une sèche nomenclature et à des dates mortes. Le lecteur local - ou étranger - a besoin d'être amorcé par des textes vivants, évocateurs, chargés de dynamisme.

Ces textes à l'emporte-pièce devraient également s'étaler en plein air. Les sites, les vestiges d'histoire, les anciens monuments ou bâtisses ne manquent pas, qui justifieraient l'apposition de formules lapidaires bien en vue, propres à fouetter la fierté de bon aloi des gens de chez nous, comme à développer le respect admiratif chez nos visiteurs.

On avait commencé timidement à poser à l'entrée de certains villages des plaques de tôle peinte, signalant dans des formules froides et bilingues, que tel personnage connu était né là. C'était un début; il faudrait reprendre la tentative en lui donnant plus d'ampleur, plus de mordant. Sur les panneaux annonçant les paroisses, on pourrait peut-être aussi indiquer la date d'arrivée des premiers habitants. Cette suite de plaques datées d'avant 1700, pour la plupart, imposerait aux esprits le caractère ancien de notre province. A continuer aussi la bonne initiative d'indiquer les noms des rivières, lacs, ou accidents géographiques importants.

On ne peut évidemment, le long de la grand'route, multiplier les affiches, surtout celles dont la lecture demande un arrêt. Mais il y a certains points propices à la halte où il serait utile d'entrer quelques clous éloquents dans le cerveau des visiteurs.

Les Américains seraient ravis, comme détente, de trouver autre chose que d'affreuses affiches de Coca-Cola, de Pepsi-cola, de Hot Dogs, de Chicken Dinners, etc...

Il y aurait place, par exemple, pour de beaux textes aux amorces ou aux carrefours des grandes routes historiques, routes d'eau et de chemin de terre, par où ont passé ceux qui ont ouvert toute l'Amérique à la civilisation blanche. Je pense, sans vouloir établir ici une énumération même incomplète, aux tronçons principaux de la "grande rivière de Canada", le Saint-Laurent, et aux tributaires;Saguenay, Saint-Maurice, Outaouais, Richelieu, Saint-François, Chaudière,etc... Un réseau routier d'une ampleur merveilleuse a joué dans l'histoire d'Amérique un rôle que nous avons trop oublié...Il y a aussi les voies de pénétration ouvertes par les hommes: Portage du Témiscouata, chemin Craig, etc... Il faudrait peu de mise en scène pour que le visage moderne de notre province devienne plus expressif, plus évocateur d'un passé prestigieux. Il ne manque pas non plus de sites, auxquels s'attache le souvenir d'événements et personnages chers aux nôtres, chers aussi à nos voisins de l'Ontario, des Maritimes et des Etats-Unis. Ces sites aménagés sommairement pour mettre en valeur leurs attraits naturels, deviendraient singulièrement éloquents si des affiches de bon goût, appuyées de textes prenants et concis, en révélaient tout le sens historique. Qu'on ne plaide pas difficultés, dépenses excessives, etc... Les vendeurs de graisse, de coca-cola, de cigarettes, de bière, etc... ont dressé partout des palissades d'affiches publicitaires. Ce que font avec une telle abondance des compagnies particulières, ne doit pas dépasser les moyens des administrations locales, provinciales ou centrales. Car, dans le programme que nous énonçons, il faut bien se rappeler qu'il y a de la besogne pour tout le monde.

Et il y a plus important encore; plus pressé surtout. Les sites qui ne conservent aucun vestige ancien peuvent à la rigueur attendre encore des années. Mais les reliques périssables qui ont survécu au temps, à l'incendie, au vandalisme, au pillage des antiquaires, etc...réclament à grands cris des mesures de défense et de préservation qu'il serait criminel de remettre à plus tard. Nous avons déjà trop tardé.

Il faudrait dresser au plus tôt un inventaire précis des reliques mobilières ou immobilières qui ont survécu presque miraculeusement. Sur bien des points, ce travail est commencé. Tâchons de ne pas nous en tenir à un catalogue à mettre en filière. Des actes urgents s'imposent.

Pourquoi ne commencerions-nous pas à classer certains édifices, à les soumettre à des règlements spéciaux? Un projet de loi a déjà été soumis ? Nous l'ajoutons en annexe à la fin du présent mémoire et nous demandons qu'on l'étudie attentivement.

Il y a urgence, car nos pertes annuelles sont très lourdes dans le champ mal défendu de nos richesses d'histoire. Et ces pertes sont, dans la plupart des cas, absolument irréparables. Nos orateurs et nos écrivains, parlent souvent avec trémolos et coups de chevelure, du noble héritage légué par nos ancêtres et des traditions sacrées héritées des héros de notre histoire. Cette éloquence verbale ou écrite n'a pas encore sauvé ou restauré beaucoup de manoirs, d'églises, de moulins à vent ou à eau, de meubles émouvants créés par nos artisans d'autrefois, etc...

Chaque année, le feu ou les démolisseurs ouvrent des brèches dans la petite armée mourante des quelques édifices ou monuments d'autrefois qui maintiennent péniblement chez nous le souvenir matériel des hommes qui ont bâti l'histoire. N'attendons pas, pour nous émouvoir et nous éveiller, que les derniers survivants soient tombés. Les attendrissements lyriques ne répareront alors nos péchés d'indifférence et d'omission. Pensons à nous, pensons aussi aux étrangers que ces reliques attirent de partout et qui semble souffrir plus que nous de les voir devenir de plus en plus rares d'une année à l'autre.

Les pertes sont plus rapides, plus lourdes, plus alarmantes encore, dans le domaine des souvenirs mobiliers, des reliques transportables. Argenteries, vases sacrés, sculptures religieuses ou profanes, meubles anciens, articles de ménage, ustensiles variés sortis des mains de nos anciens artisans... tout cet ensemble de choses, auxquelles s'accrochent des parcelles de la vie ancienne et qui forment partie intégrante de notre patrimoine national, constituait, il y a un quart de siècle une collection touchante d'une valeur sentimentale qu'on ne peut calculer en dollars. Par surcroît, cette valeur historique se doublait d'une valeur matérielle que les trafiquants juifs ou autres ont découverte avant nous pour notre malheur. A pleins camions, nos reliques émouvante sont partis pour les Etats-Unis, l'Ontario et l'Angleterre. Des étrangers se sont enrichis, alors que ce commerce quasi-sacrilège ne laissait que quelques maigres dollars dans les goussets de ceux qui laissaient partir ainsi d'inestimables trésors de famille... ou de fabrique.

Il est bien tard pour mettre les freins, mais trouvons au plus vite les moyens qui arrêteront cette saignée criminelle. Ces moyens existent certainement. Même s'ils doivent paraître draconiens, n'ayons pas peur d'y recourir.

Il reste peu de choses, mais si nous arrêtons la fuite, nous pourrons probablement garder chez nous les éléments de quelques musées régionaux intéressants. Ces musées, il faudra y venir, comme on le fait en France. et même aux Etats-Unis. Le malheur, c'est que bien des musée américains ou ontariens se sont constitués à nos dépens. S'il faut aller racheter là, les pièces qui vont nous manquer, allons-y, et payons ce qu'il faudra. Les fautes nationales doivent s'expier. Plus nous retarderons à réparer, plus il nous en coûtera.

Ce n'est pas être pessimiste que d'affirmer que presque tout reste à faire dans la mise en valeur de notre capital-histoire. Les Américains, qu'on accuse souvent de matérialisme utilitaire, nous font royalement la leçon à ce sujet. Ils ont mis en valeur toutes les buttes, tous les cailloux auxquels s'attachent des souvenirs. Ils ont reconstitué des villages anciens, crée des musés locaux de tous genres souvent aux dépens de nos propres collections canadiennes-françaises. Leurs Sociétés historiques d'Etat ont fait besogne merveilleuse... à coups de millions. Certaines de ces sociétés particulières bénéficient d'octrois annuels approchant le million.

Nos retards et nos négligences ont compliqué singulièrement la situation. Le programme à affronter exigera du temps et des fonds considérables, mais, nous l'avons dit, le gouvernement de la Province n'aura pas à en assumer tous les frais. Il devra compter sur la coopération du fédéral et des villes ou municipalités. Les Sociétés d'histoire régionale, les Syndicats d'initiatives, les Chambres de Commerce, les Associations Hôtelières et les Sociétés nationales (Comité permanent des Congrès de la langue française, les Sociétés Saint-Jean-Baptiste, l'Action Nationale, etc) le clergé, les éducateurs, etc... tous devront concourir dans cette tâche de grande utilité publique.

Mais encore faudra-t-il établir un plan d'ensemble réparti sur plusieurs années, et voir à son exécution graduelle par des directives destinées à la coordination effective des efforts. Et il faut se mettre en branle tout de suite, ne pas toujours remettre à plus tard, ne plus se contenter de mots et de formules, mais passer à des actes.

Tâchons d'aller au plus pressé et occupons-nous d'abord de ce qui est périssable: nos anviquités qui continuent de déserter, nos anciennes maisons qui s'effritent, nos moulins à vent qui penchent comme la tour de Pise, que les herbes folles et les branchailles entourent d'une couronne pitoyable. Chaque retard apporté à ce redressement se paiera lourdement et pèsera sur la tête des générations trop négligentes.

L'inventaire de nos trésors menacés de ruine ou de rapines est facile à faire. Il s'agit tout simplement de grouper les photographies, les articles ou les volumes déjà publiés sur ce sujet. Nous avons aussi dans la plupart des régions des Sociétés d'histoire régionale capables et désireuses d'éclairer qui de droit en cette matière. Servons-nous intelligemment et méthodiquement de ce que nous avons, avant de créer du neuf...

On peut, en quelques jours, élaborer un embryon de plan dont l'exécution pourrait commencer au cours de l'année. Disons que, pour débuter par quelque chose, on décide la création d'une dizaine de centres d'intérêt historique dans la province. Chaque région en aurait un ou deux, selon les possibilités. Lorsque les circonstances le permettront, on ne se contentera pas de classer et d'aménager l'édifice ou la relique à mettre en valeur. On en fera le centre d'un petit parc intelligemment aménagé, avec, s'il le faut, des bancs, des chaises et des tables pour écrire, casser la croûte, déguster des rafraichissements, etc... En somme, on tâcherait de constituer un petit coin attirant, évocateur, où,il serait agréable de s'arrêter pour se détendre, jongler, réfléchir.

Afin d'illustrer par un exemple concret, la suggestion émise ici, supposons que le Commissariat, ou l'Office, ou le Ministère du Tourisme, décide d'encadrer dans un parc ou, si on préfère, en musée de plein-air, le moulin historique de Vincennes. Ce moulin constitue la demeure ancienne la mieux conservée et la mieux aménagée de la province. Un amateur vigilant, Monsieur l'architecte Lorenzo Auger, a groupé là un ensemble étonnant de vieux meubles et de vieilles choses. L'atmosphère de cette vieille bâtisse présente déjà quelque chose d'unique. Il suffirait de procéder à quelques restaurations de détail et à quelques changements dans le choix et la disposition des meubles, cadres, articles de ménage.,etc...
pour obtenir un musée ethnographique parfait de notre vie bourgeoise d'il y a un siècle ou deux. Cette bâtisse ancienne très belle de lignes, ne peut accueillir que peu de visiteurs à la fois; elle prendrait une valeur décuplée si on l'enchâssait dans un parc assez grand pour permettre aux visiteurs de se payer le luxe d'une promenade dans des allées fleuries, de flâner dans un décor aimable, transformé par la silhouette archaïque et gracieuse du vieux moulin. Les profanes trouveraient cette halte délicieuse; les lettrés seraient ravis de retrouver les images et l'atmosphère d'autrefois; les amateurs de photographie et de cinéma s'en donneraient à coeur joie, les peintres aussi... Une oasis comme le deviendrait ce parc, dominé par l'évocation concrète du passé qu'assurerait le vieux moulin...attirerait de partout les touristes. Nous leur donnerions enfin ce qu'ils cherchent chez nous, ce pourquoi nous les invitons à venir dépenser leurs dollars dans notre province.

On objectera que la création d'un parc de ce genre va coûter cher. Admettons-le... mais admettons aussi qu'il est utile pour nous de vouloir garder notre place dans l'industrie touristique si nous ne voulons pas nous montrer à la hauteur de la situation. Dans le cas particulier du moulin de Vincennes, le problème se trouverait simplifié par le fait que son propriétaire est disposé à le céder à la Province, à des conditions qui équivalent à un cadeau. Il resterait à s'assurer un terrain suffisant pour dégager les alentours et faciliter les approches. A l'heure présente, il n'y pas place pour trois automobiles dans la cour du Moulin... et l'allée qui y conduit est à peine assez large pour livrer passage à une seule voiture. Le terrain qu'on achèterait servirait à la création du parc reposant dont on entourerait le moulin; il servirait aussi de lieu de stationnement pour les voitures. On aurait de l'air, de l'espace...de la beauté de premier choix puisque le moulin est juché sur la haute falaise dominant le fleuve, avec vue vers l'Ile d'Orléans et les montagnes du nord.

L'achat du terrain nécessaire ne devrait pas coûter grand'chose, dans les conditions normales. Mais quand il s'agit du gouvernement les conditions normales ne jouent pas. Les propriétaires perdent la tête chaque fois et posent des conditions exorbitantes.

Pour couper court aux exigences abusives, il faudra probablement voter une loi permettant l'expropriation pour fins d'utilité publique des terrains nécessaires à la mise en valeur de notre capital-histoire. Malgré les répugnances que peut faire naître une telle loi, on ne peut l'éviter si on veut réellement sauver ce qui nous reste du prestige qui s'attache à nos quatre cents ans d'histoire. Une loi de ce genre n'aurait d'ailleurs rien de vexatoire, les conditions d'anquisition demeurant toujours au-dessus du prix courant. Elle couperait court aux abus, qui, avec une forte campagne d'éducation menée vigoureusement, deviendraient d'ailleurs moins fréquents. Quand les propriétaires comprendront que la plus-value accordée aux terres avoisinantes par la création des parcs historiques... ils seront même prêts à coopérer en posant des conditions raisonnables. (Voir à ce sujet le projet de loi ajouté comme appendice à ce mémoire.)

Une autre objection: une fois le parc créé et la relique d'histoire qu'il enchâsse bien retapée... comment s'entretiendra et fonctionnera ledit parc, ou musée en plein air ? Ce parc sera la propriété de l'Etat... ou de la municipalité. Les frais d'entretien et d'opération pourraient être assumés par des locateurs que la perspective de tenir un restaurant ou un comptoir de souvenirs, photographies, brochures explicatives, guides, mettra en mesure de payer un loyer variant selon les conditions locales. L'Etat, ou la municipalité, pourra assumer aussi la gestion du dit parc par des fonctionnaires. Même dans ce cas, rien n'empêchera le gouvernement ou la municipalité de servir des repas ou des rafraichissements et de vendre des souvenirs. On pourrait même en profiter pour créé des centres régionaux où refleurirait, dans ces coins privilégiés, la saine cuisine canadienne qui a tout de même créer autre chose que la soupe aux pois et les fèves au lard.

Cette suggestion surprendra. Mais, quelle différence essentielle y a-t-il entre les parcs nationaux de pêche et de chasse tenus par le gouvernement... et les parcs historiques proposés ? Dans un cas, on développe le capital-sports de plein air; dans l'autre, on révèle un peu des richesses de notre capital-histoire. Dans le deuxième cas, quoi qu'on puisse en penser, la clientèle sera plus nombreuse, à cause des facilités d'accès. Elle sera plus nombreuse surtout, si on ne mesquine pas, si ces parcs sont réellement des oasis qui invitent à la halte, et séduisent l'esprit autant que le corps.

Dans les parcs de pêche, le gouvernement donne des repas, hospitalise les clients, charge des droits de séjour,.. Pourquoi dans les parcs historiques ne ferait-il pas la même chose? Je pose simplement le cas. La gestion privée, contrôlée quant au bon goût et à la distinstion offrirait peut-être moins de complications et de risques financiers. Cas à discuter.

Puis, rappelons-nous toujours que les dépenses à envisager, sont des dépenses productives. Si on y va intelligemment, largement, mais sans improvisation imprudente, les retours compenseront assez vite pour les déboursés. On a dépensé une centaine de millions pour les routes.. allons-y de quelques millions supplémentaires pour que ces routes servent à plein rendement et nous amènent des gens à qui on aura réellement quelque chose de neuf et d'original à offrir.

J'ai appuyé la suggestion d'une série de musées en plein air sur l'exemple concret de Vincennes parce que nous avons là un cas particulièrement bien choisi. Ce n'est pas le seul. Sans prétendre épuiser le sujet, je donne ici une liste de sites ou de reliques dont l'aménagement serait assez facile. Procédons par régions afin de montrer qu'il reste encore chez nous assez de richesses d'histoire utilisables.

Québec d'abord. Il y aurait un parc émouvant à organiser sur la pointe de terre formée par la rivière Lairet et la rivière Saint-Charles. Le site ne manque pas de possibilités d'embellissement et les souvenirs qu'il évoque sont uniques en Amérique.

C'est là qu'hivernèrent les Premiers Européens dont on garde le souvenir. L'hiver dramatique passé là, en 1535, par Jacques Cartier et ses hommes, fournirait facilement les éléments d'une mise en scène pleine d'intérêt et de leçons. On pourrait reconstituer le fort bâti par Cartier... La Commission des sites et des Monuments historiques du Canada projette de rebâtir sous peu "L'Abitation" de Monts à Port-Royal. Un coup en frais, elle serait prête sans doute à collaborer avec Québec pour la création d'un parc-mémorial du premier hivernement de Cartier chez nous, soixante-dix ans avant De Monts. La rivière Lairet a connu également la première résidence des Jésuites au Canada, résidence connue sous le nom de Notre-Dame des Anges. Il y a cinquante ans, on a érigé à cet endroit un monument en souvenir de Cartier et des Jésuites. Une croix lumineuse s'y dresse également. Le tout est dans un état d'abandon humiliant et, pour l'heure, il est mieux de n'y diriger aucun visiteur.

Aux environs de Québec, la province possède, sans paraître s'en douter, une des plus véritables reliques de l'Amérique du Nord: la maison des Jésuites à Sillery. Ses murs datent de 1638. Je doute qu'il y ait une autre demeure aussi ancienne dans toute l'Amérique. La Commission des Monuments historiques de la Province a fait exécuter quelques travaux de préservation en 1937. La maison est abandonnée, on ne fauche même pas le foin qui l'enserre et la masque durant l'été. Un autre endroit d'où il faut tenir les touristes écartés pour sauvegarder notre réputation.

Il y a également à Québec l'église Notre-Dame des Victoires, assez bien entretenue, mais dont les abords devraient être mieux dégagés et mieux soignés. L'édifice qui s'appuie sur elle du côté sud disparaîtrait avec avantage. Aux attraits historiques de Québec pourrait aussi s'ajouter la création d'un musée de la marine: car Québec est la plus ancienne ville maritime d'Amérique. Et nous pourrions continuer,...

MURICIE

A vu naître la première grande industrie d'Amérique les Forges du Saint-Maurice. Sur le site pittoresque qui a servi de berceau à l'industrie américaine, nous avions projeté, il y a deux ans, de créer un musée en plein air. Une compagnie puissante avait même accepté d'en assumer les frais, jusqu'à concurrence de trente à cinquante mille dollars. Le plan comportait l'aménagement d'un terrain d'une vingtaine d'arpents carrés, terrain traversé par le ruisseau Saint-Maurice où, en 1730, Francheville avait jeté les premières fondations de l'usine métallurgique dont les fourneaux devaient s'allumer huit ans plus tard. La coulée profonde aurait permis de beaux arrangements pittoresques et la reconstitution de la structure du premier haut-fourneau, flanquée d'une roue motrice de trente-deux pieds de diamètre que les eaux du même ruisseau auraient fait tourner comme jadis, n'aurait pas manqué de produire son effet. Et il y avait aussi la grand'maison des gouverneurs des Forges, juchée autrefois sur la berge escarpée dominant les rapides des Forges... On possède une description minutieuse permettant de la reconstruire avec une fidélité parfaite.. Les fondations sont encore visibles et un tronçon de mur se dresse toujours au-dessus des branchailles... Au bas du ruisseau, une haute cheminée de maçonne rappelle seule l'activité de jadis. Il y a quelques années, la base, rongée par les eaux violentes, avait cédé sur un côté, compromettant gravement l'équilibre de cette antiquité précieuse. En dépit de demandes formelles et d'articles de journaux, pas un sou n'a pu être obtenu. Des particuliers ont dû cimenter eux-mêmes la cheminée chancelante.

Le projet soumis avait conquis très vite les dirigeants de la Compagnie à laquelle nous nous étions adressés. Ils avaient accepté de créer le parc-musée-en plein air.. puis de l'offrir ensuite à la province. La valeur d'attraction d'un parc consacré à l'évocation des Vieilles Forges n'était pas difficile à démontrer. Il y a une dizaine d'années, nous avions organisé un pélerinage d'histoire aux Vieilles Forges. Plus de huit mille personnes s'y étaient rendues dans des conditions assez désagréables: routes poussiéreuses, embouteillages d'autos et congestionnement bien conditionné.

Nous avions préparé et fixé des plaques indicatrices aux principaux endroits. Ces plaques ont duré quelques années..et cette seule mise en scène suffisait à attirer quelques milliers de promeneurs et de curieux, chaque été. Aujourd'hui il ne reste plus rien, le terrain est absolument négligé et les touristes continuent d'aller voir l'endroit... mais leur nombre diminue forcément. On fait tout pour les dégoûter.

Il y avait là une belle démonstration à faire. Tout a sombré devant les conditions extravagantes posées par le propriétaire, le premier intéressé pourtant à la résurrection de la coulée morte dont il ne tire rien. Pour le petit carreau de terrain demandé, valant tout au plus quelques centaines de dollars, il a demandé d'abord $100,000.00. En marchandant, on aurait pu le faire baisser à $75,000.00 pas un sou de moins. L'affaire est restée en plan. Il est temps encore de la reprendre. Mais il faudrait une loi pour empêcher pareilles exploitations.

Trois-Rivières possède quelques maisons anciennes. Il en est une dont on a beaucoup parlé, la Maison Martel. Il serait facile de l'acquérir et d'embellir le très beau parterre qui se déploie devant sa longue structure normande. On pourrait y mettre les bureaux du Syndicat d'Initiative de la Mauricie et y créer un musée régional de la métallurgie et de l'industrie mauricienne.

MONREAL possède au moins un bon musée d'histoire canadienne: le Château de Ramezay. Cette vieille demeure du régime français est bien conservée. On y a empilé des souvenirs d'histoire, des tableaux, des meubles, des collections de médailles et de monnaies d'une très grande valeur. Si l'espace permettait un meilleur déploiement de toutes ces pièces un peu disparates, on aurait là un musée canadien fort intéressant. Y a-t-il possibilité d'ajouter de l'espace, de construire un ou deux pavillons? Le cas pourra être mis à l'étude. Une chose certaine, c'est qu'on a pas tiré tout le parti possible de cette remarquable maison et de son contenu.

L'approche du troisième centenaire de Montréal va fournir au Comité des fêtes l'occasion de redonner à la Métropole sa valeur d'évocation historique. Espérons que toutes les forces s'uniront pour que ce renouveau prenne un caractère permanent. A ce sujet, il semble utile de citer ici un article de Lucien Desbiens, publié dans le Devoir du 10 décembre 1938:

"Les journaux d'hier nous apportent un faible écho d'une causerie prononcée, devant la Société des Oliviers, par M. Léon Trépanier, directeur général de la célébration du Toisième centenaire de Ville-Maire.

Au cours de cette causerie, M.Trépanier a fait une suggestion qui mérite d'être soulignée et encouragée. L'organisateur des grands festivals historiques des Trois-Rivières, de Sherbrooke, et du Saguenay souhaite donc, pour Montréal, la reconstitution la plus fidèle possible, dans l'Ile Sainte-Hélène, de la Ville-Marie d'il y a trois cents ans.

"Si le projet se réalisait, M.Trépanier songerait à faire de cette réplique une exposition à la fois de petite histoire et de petite industrie. A ce seul point de vue, la suggestion de M. Trépanier est précieuse: elle contenterait, du moins partiellement, les partisans d'une exposition internationale, exposition impossible à organiser convenablement, d'ici 1942, car nous serions bien téméraires, avec notre organisation et nos ressources actuelles, de même tenter d'éclipser ce qui s'est fait à Paris, il y a un peu plus d'un an, ce qui se fera à New York l'an prochain. Puisque nous ne pouvons réaliser avec ces deux grandes villes et attirer des touristes de toutes les parties du monde, il vaut mieux, me semble-t-il, nous restreindre dans nos ambitions. Faisons moins grand, mais faisons bien, c'est là le secret du succès.

Cette reconstitution historique du"vieux Montréal" ne peut manquer, même au point de vue matériel, d'être un grand succès, particulièrement auprès des milliers et des milliers d'Américains qui nous visiteront sans doute, en 1942.

Ceux d'entre eux qui ont conservé, tenace, le souvenir de leurs origines françaises ne verront pas sans une poignante émotion cette résurrection enchantée et pleine d'atmosphère des débuts de la colonie montréalaise. Quand à leurs compatriotes d'adoption, en 1942 plus que jamais, ils viendront chez nous dans l'espoir d'y trouver ce something different qui manque à leur beau et prospère pays. Du strict point de vue de l'attirance du tourisme, nous aurions donc tout intérêt à ne pas négliger la suggestion de M. Trépanier. Plusieurs autres motifs nous incitent à l'accepter.

"Il y a d'abord l'intérêt historique d'une telle exposition, qui, selon le souhait de M. Trépanier, devrait être montée de façon permanente. C'est dire que,, même après les fêtes de 1942, le "vieux Montréal" continuerait de revivre, dans l'Ile Sainte-Hélène. Cela ne coûterait, en effet, guère plus cher, de reconstituer avec des fondations et matériaux permanents le "vieux Montréal". Les travaux de réfection des anciens établissements et fortifications entrepris dans l'Ile, par le gouvernement provincial, sont déjà un pas très important de fait en vue de la réalisation du projet Trépanier Il n'y aurait qu'à continuer et à développer ces travaux, avec l'aide des gouvernements provincial, fédéral et municipal. Il ne resterait plus qu'à reconstruire intégralement- quand ce sera possible--et en miniature, dans les autres cas, les premiers immeubles: maisons d'habitation, église, hôpital, etc.. du Montréal de 1642 et le tour - un tour prodigieux- sera joué. Comme le dit M. Trépanier, l'atmosphère recevrait sa touche finale par une exposition des trésors historiques que renferment plusieurs de nos musées et par des travaux de petite industrie et de nos artisans d'aujourd'hui. Et, évidemment, ce village de 1942 manquerait d'âme si on ne l'animait par l'évolutiom de Montréalais et Montréalaises de 1942 vêtus de costumes de 1642.

"On sait le succès quasi triomphal remporté aux Trois-Rivières, à Sherbrooke, au Saguenay, par les costumes des ancêtres, remis à la vogue, en ces circonstances.

"Nous savons que l'organisateur de nos fêtes a songé à user, à Montréal, de ce même "atout" qui l'a si bien servi ailleurs. Mais, malheureusement, Montréal, de par son caractère cosmopolite, et de par l'apathie trop générale de sa population ne peut guère espérer donner, par ces seuls costumes anciens, le spectacle coloré qu'on a tant admiré dans des villes plus petites et moins "pressées" de vivre. S'il devait être très difficile de persuader nos jeunes Montréalaises de se promener dans les rues de la Métropole en arborant fièrement les costumes de leurs lointaines aïeules, il serait, par contre, très possible, croyons-nous, de leur faire non seulement accepter mais désirer de se montrer, dans le "vieux Montréal" de l'Ile Sainte-Hélène, vêtues de ces pittoresques toilettes tout imprégnées de la grâce, de l'élégance et du goût français.

"De toutes les suggestions qui se sont multipliées, depuis quelques temps, quant à la célébration du Troisième centenaire, celle émise par M. Léon Trépanier aux Oliviers nous semble la plus heureuse, car elle ouvre un champ quasi sans limite aux initiatives que l'on pourra prendre pour accentuer le véritable caractère de nos fêtes- c'est-à-dire le caractère français avant tout.

"En prenant, comme point de départ, la reconstitution du "vieux" Montréal" dans l'Ile, on pourra ensuite étendre la résurrection française à toute l'Ile de Montréal elle-même, tout en ne négligeant pas, évidemment, de réaliser des travaux d'urbanisme moderne qui ne feront que mettre encore plus en valeur ce qui, du passé, fut réellement beau."

Un point de l'Île de Montréal particulièrement riche en histoire, c'est Lachine. Le souvenir prestigieux de Cavalier de la Salle y vit toujours; le massacre de Lachine a marqué aussi cette heure d'un signe ineffaçable. Autre chose qui n'est pas à négliger, Lachine a été le point de départ de tous les grands voyages de découvertes, de chasse aux peaux de bêtes...C'était le pays de voyageurs. Le maire de Lachine, l'honorable Ministre Anatole Carignan, a réalisé en partie l'idée que nous développons ici. [illegible] devra s'inspirer de d'autres régimes. Il nous

Il a créé un parc dont on devra s'inspirer pour d'autres régions. Il resterait à évoquer le souvenir pittoresque des Voyageurs et des Canotteurs qui ont mérité à ce coin de pays une place unique dans l'histoire typique du Canada.

SUR L'OUTAOUAIS, les sites historiques abondent; on aurait seulement à choisir les plus faciles d'accès et les mieux situés quant au pittoresque du paysage. Le Long-Saut mérite qu'on aménage un parc à la gloire de Dollard. Je crois qu'un groupe d'amateurs d'histoire de langue anglaise ont décidé il y a déjà quelque temps de rebâtir le fortin de Dollard. Ce fortin en lui-même ne peut avoir une grande valeur décorative, mais le geste qu'il rappelle peut fournir matière à une évocation émouvante.

ET LE RICHELIEU, la vieille route d'invasions iroquoises et américaines ? Elle évoque des batailles et c'est le coin de la province tout indiqué pour la résurrection matérielle des souvenirs de notre passé militaire. Nous avons déjà tous les éléments de musées régionaux militaires: armes, costumes, fortifications; les forts Chambly et de l'Ile aux Noix sont là, encore bien conservés. Ils relèvent du fédéral, ce qui n'est pas une raison pour s'en désintéresser et pour se priver des possibilités éducatives et touristiques qu'ils offrent.

Le Richelieu garde aussi le souvenir de la glorieuse échauffourée de 1837. C'est de l'histoire qui doit revivre. Saint-Denis a déjà un embryon de parc historique. D'accord avec la municipalité, il serait facile de consacrer fortement le souvenir des héros qui se sont battus dans cette province et d'en faire un élément d'attirance pour nos gens et pour les étrangers.

A SOREL, la résidence d'été des gouverneurs anglais a été transformée en musée régional. Effort à aider, à intensifier.

SAINTE-ANNE-DE-LA-PERADE conserve la maison seigneuriale où Madeleine de Verchères a vécu pendant plus de quarante ans. Le corps de Madeleine repose aussi à Sainte-Anne-de-la-Pérade; l'ancien manoir de Madeleine de Verchères a été incendié il y a une dizaine d'années. Les murs sont encore debout et il serait facile de rebâtir cette ancienne demeure, dont le prestige s'accroit encore de tout ce qu'a laissé le passage d'Honoré Mercier. Il n'y a peut-être d'endroit qui se prête mieux à un aménagement de grand style: Beaucoup d'espace, éloignement de quelques cents pieds de la route nationale; proximité du fleuve où se dresse encore la carcasse solide du moulin banal de Madeleine de Verchères; un parc historique, avec le vieux manoir comme auberge-musée, deviendrait vite un point d'arrêt classique pour les voyageurs. Il y a quelques années, la Société d'Histoire régionale des Trois-Rivières avait organisé une démonstration qui eut un certain retentissement. On avait posé, en collaboration avec la municipalité, quelques panneaux indicateurs des principales reliques de la vieille paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade. Ces panneaux attiraient les touristes qui descendaient et photographiaient les textes et les demeures signalées sur ces affiches. On a laissé s'effeuiller la peinture et les panneaux sont aujourd'hui disparus.

L'ILE D'ORLEANS conserve sur les imaginations une attirance indiscutable. Ses vieilles maisons sont célèbres et les touristes les connaissent et les recherchent. L'Ile possède un musée privé, monté par feu le Juge Pouliot. On peut le visiter je pense, mais il faudrait en rendre l'accès plus facile. A la pointe de l'Île donnant vers Québec, Horatio Walker a laissé une propriété, un atelier et un jardin, qui comptent parmi les plus belles choses de la province. Tout est prêt pour y créer une oasis où l'art, l'histoire, le pittoresque inoui de la nature, exerceront un rayonnement irrésistible. Il faut que la province en fasse acquisition Le Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique a émis à l'unanimité le voeu que la Province s'en serve pour fins d'éducation publique. Un musée Horatio Walker au bout de l'Île aurait une valeur inestimable: on viendrait des Etats-Unis, d'Ontario, d'Angleterre et de France y admirer un des beaux sites de la terre et l'oeuvre des plus grands artistes d'Amérique.

L'Ile d'Orléans peut devenir un sanctuaire...Mais il faudra la défendre. En peu d'années on a affreusement enlaidi certains coins transformés en plages aux murailles et aux cabanes laides à nous faire hurler. Alerte!

LA COTE DE BEAUPRE est par elle-même un musée de plein air. Pourquoi faut-il que les gens y entassent tout ce qu'il y a de plus laid, de plus guenille, de plus burlesque ? Les vieilles maisons incitent à un peu de rêverie, invitent à des haltes pour regarder, réfléchir un moment, prendre des photographies. Le charme est tué par les étalages disgracieux de tapis, par les expositions d'articles à vendre: sucre, pains de ménage, pommes, etc... et surtout par la hideuse plaie des chiens attelés sur des calèches, pipe au bec ethaut-de-forme sur le crâne. Un pareil crime contre la distinction et le bon goût relève des sanctions judiciaires. La Côte de Beaupré est devenue une humiliation nationale et constitue la pire publicité possible pour notre province. Les touristes qui retournent chez eux avec des photos de chiens-noceurs doivent donner une belle idée de la vieille province catholique et française de Québec. Il y a tout de même d'autres caractéristiques à mettre de l'avant !

La route Saint-Joachim Baie Saint-Paul conduit à la plus pittoresque région de la province. L'Ile aux Coudres qui devrait être mieux desservie par les traversiers conserve notre seul moulin à vent muni de ses ailes et encore capable de moudre comme autrefois. C'est probablement le seul moulin authentique et complet de toute l'Amérique. Cela suffit à nous révéler sa valeur pour l'utilisation de notre capital-histoire.

TADOUSSAC est le plus ancien poste de traite d'Amérique. On y a bâti des magasins vers 1600; Tadoussac possède aussi la petite église, témoin du zèle apostolique d'une quarantaine de missionnaires. Il faudrait peu de travail pour créer là un parc-musée en plein air qui ajouterait un attrait de plus à un centre touristique déjà très achalandé.

LE ROYAUME DU SAGUENAY conserve, pour bien dire, une seule relique matérielle de son passé lourd d'histoire: la poudrière des Jésuites à Desbiens. C'est une bâtisse de pierre assez bien conservée. Elle se trouve à l'embouchure de la rivière Metabetchouan: site merveilleux pour un parc-musée en plein air.

Parmi les autres sites de première valeur, signalons enfin L'Ile aux Basques, en face des Trois-Pistoles. Il reste quelques vestiges des anciens fours dans lesquels les balainiers basques traitaient leurs prises pour en tirer l'huile. On fait remonter la construction de ces fours au milieu du XVIe siècle. La Société Provencher, propriétaire de l'île, a dégagé les ruines et procédé à une restauration intelligente. Il faudrait, si la chose est facilement réalisable, créer là un musée basque. L'île est un sanctuaire d'oiseaux. Son accès est facile: vingt minutes de traversée fort agréable. On pourrait édifier là quelque chose d'unique en Amérique. Projet à étudier de plus près.

Nous donnons juste quelques suggestions au vol. Ce qui est à retenir, c'est lapportée exceptionnelle d'une revalorisation puissante de notre capital-histoire. A raison d'une couple par année, on pourrait, en cinq ou six ans, créer une famille de parcs-musées en plein air qui transformeraient le visage et l'atmosphère de notre province. Un projet de cette envergure ne s'improvise pas. Il suppose une étude réfléchie, une analyse des possibilités diverses qu'offrent nos régions, de façon à couvrir à peu près toute la province; il faudrait que chaque région eût son parc, marqué de traits origineux, de façon à éviter la monotonie et les répétitions fastidieuses.

Avant de crier à l'impossibilité, pesons les conséquences de la timidité et du manque de vision dans un cas aussi grave. Prenons le temps voulu, mais commençons par quelque chose et avançons prudemment mais sûrement.

-CAPITAL-SPIRITUALITE

Voici un élément qu'il ne faut pas oublier dans l'étude de nos caractéristiques. La noblesse de notre passé, les nuances fortement accusées qui le distinguent des autres civilisations, le prestige qui s'attache aux faits et gestes de nos missionnaires, de nos familles chrétiennes, de nos éducateurs, etc... tout cela tient à la valeur d'une vie spirituelle alimentée à des sources pures et vives.

La sève chrétienne qui circule largement chez nous depuis les lointaines origines de notre histoire demeure l'élément vital essentiel du groupe que nous constituons. Il n'appartient pas directement aux pouvoirs civils d'en assurer la richesse et la permanence. Mais ils doivent appuyer les efforts des autorités religieuses, et se dire que cet appui aidera, plus que tout autre effort, au maintien de l'ordre, à la paix, à la prospérité et au bonheur terrestre du peuple.

Du point de vue qui nous occupe présentement, appuyer les efforts de ceux qui ont mission de maintenir vivaces les flammes de la vie chrétienne, c'est fortifier par ricochet les notes spéciales qui imposent notre personnalité ethnique à l'attention des peuples d'Amérique et d'Europe.. et partant c'est fixer avec plus de netteté des éléments dont il faut tenir compte dans l'organisation de notre industrie touristique.

Qu'on ne minimise la portée de cet argument, et qu'on n'y voie aucune invitation à faire servir la religion à des fins d'argent. Tout le mémoire actuel ,s'appuie sur une vérité fondamentale: la vogue touristique de notre province dépendra toujours très étroitement de la vigueur et de l'originalité fortement marquée de notre propre vie, de nos coutumes, de toute notre personnalité collective enfin. Comme la vie spirituelle demeure la garantie la plus sûre de l'épanouissement d'une civilisation bien réprésentative de nos meilleures qualités raciales, il s'ensuit que le capital-spiritualité occupe la toute première place à la tête de nos forces de construction et de rayonnement.

Une province de Québec fortement et ouvertement catholique, étalant au grand jour tous les signes de sa foi et de son culte, exercera une attirance et une influence auxquelles on n'assaiera pas de se soustraire. Dans une Amérique affreusement matérialisée, un coin de terre marqué des signes d'une vie spirituelle active apparaîtra toujours comme un lieu privilégié, pour les voyageurs avides de détente, de repos physique et moral.

Cette attirance irrésistible atteindra les étrangers à notre foi; la preuve n'est pas à faire de cette vérité évidente pour ceux qui ont lu les récits de voyage, et les notes de visiteurs non catholiques et vu les dessins, photographies, peintures où les prêtres, les religieuses, les églises, les croix du chemin, les processions de Fête-Dieu, etc... servant de thèmes préférés à des gens qui ne sont pas de notre croyance.

Mais, n'oublions pas les millions de catholiques qui vivent en dehors du Québec sur le continent américain. Pour eux, l'appel du Québec catholique tentira quasi comme l'appel d'une Terre-Sainte.

Les anciennes églises, de plus en plus rares, les chapelles de procession, les croix de chemin, les calvaires en bois sculpté, les peintures ou tableaux religieux, les crucifix dans les salles d'Hôtel, etc... Voilà autant de signes qui donnent à la physionnemie de notre province un cachet de gravité dont on ne trouve nulle part l'équivalent en Amérique. Du simple point de vue touristique, la sauvegarde et la mise en évidence de ces marques distinctives importent à un point dont on ne pêut méconnaître l'importance.

Aussi, l'organisme chargé de promouvoir le tourisme chez nous doit s'intéresser directement à ces manifestations extérieures de notre vie religieuse. Même s'il n'a pas à poser des actes directs dans ce domaine, il peut, par des appels, par une campagne d'opinion, attirer l'attention des intéressés.

Un Américain protestant exprimait récemment dans le Mauricien sa profonde déception éprouvée devant l'intérieur d'une délicieuse chapelle de procession encombrée de bouts de planches et salie de poussière et de toiles d'araignées. J'ai noté la même chose à diverses reprises et surtout, j'ai souffert de découvrir dans divers endroits des croix de chemin et des calvaires laissés à l'abandon. Là ou le zèle privé fait défaut à ce point, les cantonniers ne pourraient-ils pas prendre sur eux de redresser une croix qui penche, de nettoyer les abords des calvaires, de blanchir même les enclos ? Personne ne leur reprocherait pareille intervention !

Il reste enfin nos sanctuaires nationaux: Sainte-Anne-de-Beaupré, le Cap de la Madeleine, l'Oratoire Saint-Joseph. Ces lieux de pèlerinage, connus de toute l'Amérique attirent à eux seuls des centaines de milliers de fidèles ou de visiteurs. N'y aurait-il pas lieu, pour intensifier encore l'attraction qu'ils exercent, de leur consacrer une brochure spéciale, particulièrement soignée au point de vue présentation et choix des textes et des illustrations ? Il faudrait confier le soin d'une pareille brochure à un homme de culture et de goût, capable de souligner les aspects révélateurs de chacun de ces lieux de prière. Il faudrait aussi introduire dans cette publication l'élément histoire et les facteurs importants du milieu humain et géographique.

Il y a quelques années, Son Eminence le Cardinal Villeneuve avait exprimé le désir que les Directeurs de ces grands pèlerinages nationaux s'appliquent à donner à tout leur établissement et à ses abords un cachet de dignité et un cachet national, susceptibles d'impressionner fortement les fidèles et les visiteurs. On nous permettra de signaler spécialement le travail excellent accompli depuis quelques mois au Cap de la Madeleine. De concert avec la municipalité, les Directeurs du pèlerinage de la Vierge ont fait exécuter, à même les octrois de chômage, des travaux d'embellissement et d'aménagement qui vont transformer complètement l'atmosphère de ce coin privilégié. On a également remis en valeur des reliques d'histoire, en particulier l'ancien moulin des Jésuites, qui retrouvera son cachet primitif, y compris même sa grande roue d'eau. Les directeurs du pèlerinage projettent également la construction d'un musée local qui permettra d'exposer une précieuse collection d'articles anciens et de pièces d'orfèvrerie religieuse. Ainsi, tout contribuera à créer un climat spécial dans la petite cité mariale vieille de près de trois siècles.

Outre ces trois grands sanctuaires, la province possède d'autres lieux de pèlerinage qui mériteraient d'être mieux connus: La Réparation, à Montréal; le sanctuaire du Lac Bouchette; La Tour des Martyrs, de Saint-Célestin; le Calvaire de Saint-Elie de Caxton; la tombe du Père Frédéric, aux Trois-Rivières, le petit oratoire Saint-Joseph, juché à 1800 pieds au-dessus de Carleton, etc...

Il y a aussi les inestimables collections des monastères de Québec; Hôtel-Dieu, Ursulines, Hôpital-Général. Une visite récente nous a révélé des richesses et des souvenirs dont il faudrait bien faire bénéficier le public. Le rayonnement de ces reliques d'histoire religieuse ou profane exercerait une influence précieuse sur l'âme des visiteurs, sur ceux de la province, comme sur les étrangers.

3-CAPITAL ATMOSPHERE-FRANÇAISE

Comme entrée en matières, ouvrons ce chapitre par une citation rapportée dans un numéro du Droit de l'an dernier, sous la signature de Chs. G. (Charles Gauthier):

"Si Québec continue ainsi à perdre son aspect et son caractère français, le tourisme dans notre province ne fera que décroître. Nous ne visitons pas votre pays pour venir voir ce que nous avons chez nous et rien ne sert de dépenser pour visiter des villes ressemblant en tout point à celles des Etats-Unis". Ces paroles ne sont pas d'un Canadien-Français ni d'un canadien tout court, mais d'un journaliste de New-York, de passage à Montréal; ce témoignage a été confié à un journal montréalais par M.John Ziegler, journaliste au "New-York World Telegram". Celui-ci a ajouté: "C'est vraiment regrettable et nombre de touristes sont désappointés. Ils viennent de toutes parts voir la campagne typiquement française, les villes du vieux Canada, mais le plus souvent, ils ne voient rien de nouveau. Il y aurait cependant tant de choses de nature à retenir leur attention, tant d'endroits historiques, tant de souvenirs du passé. Vos campagnes sont merveilleuses par leurs panoramas, mais là encore, que voit-on ? Des panneaux-réclames en anglais".

Des textes de cette nature, mes dossiers en contiennent suffisamment pour noircir quelques centaines de pages!

En plus de ces avertissements amicaux, la fidélité à nos origines, l'attachement crâne et fier à notre culture française, et, à leur défaut, un sens pratique mieux avisé et plus éveillé, devraient suffire à régler le problème aigu auquel on s'est attaqué depuis une couple de décades: celui de redonner à notre province une physionomie française.

En prenant ce mot dans son sens complet, il ne peut être question uniquement d'affiches et d'enseignes redigées en langue plus ou moins française. Ce serait déjà un gain formidable, mais des formules ou des phrases redigées en langue française ne suffisent pas pour créer une atmosphère typiquement française. Il faut y ajouter une certaine élégance, de la finesse, de l'ingéniosité souriante et spirituelle. Nous sommes bien loin de là.

De tous les témoignages qui nous desservent et nous exhibent sous des dehors pénibles de caricature, il n'en est aucun qui ne soit plus patent, plus à la portée de tous les regards, plus tristement éloquent que celui que rendent les milliers d'affiches et d'enseignes étalées aux points les plus en vue de la province. Les grandes annonces de produits populaires mises à part,- car elles sont dans l'ensemble, convenablement françaises ou bilingues et souvent de fort bon goût,- il nous faut confesser que le ton et la présentation de notre publicité publique sont au-dessous de tout. Et la langue française y est traitée comme une langue dont on a honte.

Il y a bien 25 ans qu'on clame d'un bout à l'autre de la province qu'il faut nous refaire un visage français. Jamais pareille unanimité n'a soudé aussi parfaitement tous les hommes, tous les partis, toutes les associations. On a fait appel à la dignité, à la fidélité, à l'intérêt matériel des nôtres. Des avertissements sont venus d'ailleurs. Les étrangers sont les premiers à hausser les épaules avec mépris devant nos bouts de planches barbouillées de mauvais anglais. Et après ?...

Je me suis amusé, au cours de mes voyages, en auto de l'été dernier, à dresser un inventaire rapide de nos affiches et enseignes en omettant toutefois les annonces des grandes compagnies, distribuées en série dans toute la province. Dans ce domaine, le français et le bon goût sont assez raisonnablement respectés. Mais le reste...c'est triste à pleurer.

Mes feuilles de calepin portent mention de 2931 enseignes... relevées de Trois-Rivières à Gaspé, au sud; et jusqu'à la Malbaie, au nord. Sur ce total, le français figure dans la proportion de 32%; 13% des affiches sont bilingues; 55% anglaises! Des Trois-Rivières à Québec, on se paie le luxe d accorder à l'anglais une place royale: 77.4% des affiches ne portent que de l'anglais! De Québec à Rimouski, le seul tronçon où le français l'emporte: 56.6%. Mais de Rimouski à Cap-Chat, coup de bascule: l'anglais y règne sur 80.5% des planches, panneaux, tôles, etc...

Il faut toutefois signaler, pour être juste, l'apparition, depuis une couple d'années, d'une vingtaine d'enseignes assez savoureuses qui reposent les yeux, l'esprit et les nerfs crispés des voyageurs en quête d'un peu d'originalité et de bon goût. Pour la qualité du nom, l'élégance discrète de la publicité, l'art et l'originalité de tout l'établissement on peut, je pense, accorder sans hésitation la palme à Monsieur Ernest Guité, de Percé, Son établissement, Au Pic de l'Aurore, mérite la réputation et la vogue exceptionnelles qu'il a connues dès la première année.

Mais une vingtaine d'affiches françaises de bon goût ne suffisent pas à corriger l'impression de tristesse humiliée qu'imposent les centaines, les milliers, de panneaux couverts et de noms anglais, ou ornés, si on peut dire, de noms français d'un insignifiance inconcevable Hôtel Central, Hôtel Royal, HÔtel Bellevue, Hôtel Union, Hôtel Windsor, Hôtel Victoria, Hôtel Manoir, Grand Hôtel, etc...etc...etc... Sans parler des réclames de nos cabanes-restaurants.

Après les hôteliers et les restaurateurs, ce sont les vendeurs de tapis et de souvenirs qui massacrent le plus allègrement possible le français, l'anglais, et la propreté! Les Rugs for sale, Carpets to sale, English Speakers, etc... barbouillés sur des bouts de madriers, ne doivent pas attirer beaucoup la clientèle, même anglaise! Et ils ne donnent pas une haute idée de notre culture, de notre dignité, de notre civilisation... Des Trois-Rivières à Sainte-Anne-de-Beaupré, j'ai compté 108 affichages et étalages de tapis; un peu avant d'arriver au sanctuaire, le long de la route ancienne bordée de maisons antiques...j'ai relevé 17 attelages de chiens, coiffés, fumant la pipe... et surveillés par des gamins quémandant et sollicitant sans vergogne. Et je me suis senti un peu honteux d'appartenir à une race tombée à ce niveau de mendicité.

Comment arriverons-nous à réagir ? D'abord en maintenant sans fléchir la forte campagne d'opinion menée depuis plusieurs années. Les éducateurs, les syndicats d'initiative, les Associations hôtelières, les sociétés nationales, etc... devraient recevoir des appels, des suggestions concrètes, des directives... les revues et journaux publieraient avec loisir les communiqués, les articles, les vignettes, qu'un bureau central enverrait, pour appuyer et orienter un effort de redressement. Les convictions sont d'ailleurs partiellement créés. Si on n'agit pas d'avantage, c'est par inertie, par paresse, peur de risques ou de dépenses; on craint de perdre des clients habitués à tel genre de publicité; surtout, on ne sait pas comment s'y prendre, quel nom choisir, quel type d'enseigne adopter, par qui faire exécuter le travail de dessin et de peinture, etc... Au point où nous en sommes, il faudrait bien peu de propagande précise, concrète, pour amener des transformations assez rapides. Le travail personnel, les démarches faites auprès d'un homme plus ouvert, plus audacieux, plus entreprenant, provoqueraient des initiatives qui serviraient d'exemple! qui feraient tache d'huile!

On a lancé, il y a deux ans, un grand concours d'enseignes. Il y aurait moyen en utilisant les meilleures trouvailles, d'alimenter pendant quelques mois, chaque année, les journaux et les revues, d'articles illustrés. Si on pouvait, en plus, donner des facilités de service à ceux qui seraient disposés à refaire en neuf leur affichage, on gagnerait très vite du terrain. J'ai reçu, pour ma part, lors du concours de 1937, quelques douzaines de lettres sollicitant des suggestions pour des titres et des sujets d'enseignes et demandant, où, par qui, à quelles conditions, il serait possible de faire exécuter le thème choisi. Une campagne menée à temps, chaque année, avant la mise au point et la toilette du printemps; des appels appuyés de suggestions précises; un peu de publicité dynamique fournie à la presse, aux revues ... et dans peu d'années, le visage de notre province serait totalement transformé.

Il faudrait, aux paroles, aux appels publics, ajouter la force de l'exemple. Dans l'ensemble, les pouvoirs publics du Québec méritent des félicitations pour leur attitude à l'égard du français.

Mais il se glisse parfois des oublis .. Un ami m'a dit la surprise désagréable que les Canadiens-français qui voyageaient sur le Champlain, éprouvèrent, lors de la visite de ce navire à Québec, au mois d'août 1938, en trouvant, affiché au tableau du bord, un message de bienvenue officielle rédigé en anglais, et qui se lisait comme suit:"The Province of Quebec takes pleasure in extending to your passengers heartiest greetings. May their stay in French Canada be a most interesting and happy one. Affording to one and all pleased memories of the hospitality with which I know our people are going to receive them."

DENIS BARIL,

Director General of Tourism of the Province of Quebec.

Quand on remonte le grand fleuve sur un navire français portant le nom du fondateur de notre pays, et qu'on se laisse un peu attendrir par tous les souvenirs qui montent de partout.. un message comme celui-là est suffisant pour jouer le rôle d'une douche froide! Mais peut-être le radiographiste du bord avait-il fait du zèle en traduisant lui-même le texte transmis ?

Il y a aussi le bilinguisme total qui complique et gâte assez souvent l'atmosphère... A ce sujet, les suggestions suivantes d'Olivar Asselin mériteraient d'être retenues:

"On l'a souvent fait remarquer, il faudrait, dans les régions françaises, franciser la physionnemie de l'hôtellerie, à commencer par l'enseigne. Mais en attendant que les connaissances linguistiques, l'imagination et l'amour-propre - le mot "patriotisme" aurait ici sa place, un peu moins galvaudé,- se soient un peu plus développés dans l'industrie hôtelière, nous pourrions peut-être entreprendre pour de bon la révision de la nomenclature géographique, en la conformant à ses origines comme aux règles (car il y en a) qui, en français, président à la formation des noms de lieux,et en abandonnent "la sotte pratique inaugurée depuis quelques années de traduire en anglais les noms français d'origine commune. Le touriste de langue étrangère aurait beaucoup plus de plaisir à chercher dans son Guide officiel l'explication du nom français, que de lire sur une planchette, au sommet d'un poteau, quelque chose comme ceci: "Rivière - Grande-Vallée-River". Un petit glossaire français-anglais à la fin du Guide dispensera d'ailleurs de toute concession superflue à l'anglais, et les touristes anglophones seront ravis d'apprendre par eux-mêmes, grâce à cet appendice, ce que tant de Canadiens-français de notre époque n'ont jamais appris, à savoir que river se traduit par"rivière" ou par "fleuve" selon l'importance du cours d'eau."

Il faudrait réfléchir sur ce chapitre important et bien garder en vue la nécessité de se mettre avec ensemble à un plan d'action capable de produire enfin des résultats visibles.

CAPITAL-POPULATION

Les touristes ne tiennent pas compte uniquement des attraits naturels et des conditions historiques ou artistiques des pays qu'ils visitent. Les conditions de vie de la population, sa dignité, son affabilité, l'atmosphère que créent les visages et les âmes, contribuent pour une large part à éveiller l'intérêt et la joie que des étrangers éprouvent à prendre contact avec un pays.

Il n'y a qu'à lire les nombreux récits de voyages pour s'en rendre compte. Les ouvrages publiés par des visiteurs français, anglais, américains, consacrent tous au caractère des gens, à leur affabilité, à leurs façons de vivre, leurs chapitres les plus fouillés et les plus sympathiques. On pourrait même en tirer d'excellents traités d'éducation à l'usage de nos gens.

Depuis au moins un siècle et demi, cette littérature de "voyageurs" a popularisé le type canadien-français sous des traits attachants; tous ceux qui viennent nous visiter ont déjà une opinion très précise à notre endroit et la perspective de prendre contact avec des gens simples, aimables, honnêtes, conseillants, intervient souvent dans les décisions de ceux qui choisissent la province de Québec comme leur terre de repos et de détente.

Je connais des gens qui nous reviennent chaque année, attirés par le charme souriant de l'accueil qui les attend chez nous. Il me serait facile de citer des douzaines d'extraits de lettres ou d'articles. J'en ai justement un exemple sous les yeux:" I envy you, O habitants, for the delightful setting in the midst of which youlive on peacefully. Remain cordial and hospitable as you have been and we shall come more to your"petit pays". (Lyman B. Owan 1938) Et cet autre qui explique pourquoi notre pays lui plaît davantage que tant d'autres qu'il a visités:".. these trees, this river, these hills, this sky are different and I tell you why. It is in that title to the picture: Welcome. Not only do the woods say it with every zephir, not only do you hear it in each ripple of the river but it is in the people there, in their eyes, in the way you they clasp your hand. And there is something in it all that rings true." (Irving Clarke 1938)

Et c'est une preuve de plus que nous faisons fausse route en essayant de nous adapter à nos visiteurs, par des imitations maladroites de leurs façons de vivre et d'agir. Ce n'est pas en les singeant que nous leur plairons, que nous les attirerons, que nous les retiendrons. Voici une vérité qu'il faut répéter jusqu'a en saturer l'atmosphère. Et nous découvrons une fois de plus que la propagande intérieure importe pour le moins autant que la publicité externe!

5-CAPITAL-HOSPITALITE

1-1-34

La qualité de l'accueil réservé aux visiteurs prend une importance toute spéciale lorsqu'il s'agit des auberges, restaurants, hôtels, chalets, etc... Nous touchons même là un des points névralgiques du problème.

Le touriste n'est pas un voyageur comme un autre. Pour lui l'hôtel doit être beaucoup plus qu'un lieu où l'on mange et où l'on dort. Il recherche une atmosphère de cordialité, de prévenance aimable sans être encombrante; il veut se sentir à son aise, bien chez soi, dans un décor confortable, et attirant. Il s'attend à trouver du neuf, de l'inédit, dans l'ameublement, les bibelots décoratifs, les images, les tentures, etc ... Ce ne sont pas tant les extravagances de confort, que l'originalité, l'imprévu, qui le séduiront.

Si le personnel est affable, prévenant sans obséquiosité, intelligent, et débrouillard, le service ira rondement, et les visiteurs seront enchantés, même si les différences de langage provoquent certaines complications. Ne perdons jamais de vue la psychologie particulière du touriste, qui voyage pour se distraire, pour voir du neuf et qui ne déteste pas les incidents amusants, les aventures inattendues. Il faudra tout de même, au retour, qu'il ait quelques anecdotes à raconter!

L'hospitalité comporte plus que de la prévenance et de l'amabilité. Les sourires et les petits soins prennent toute leur portée dans la mesure où l'ordre et la propreté impeccable règnent dans les salles, dans les corridors, dans les chambres.

Mais l'atmosphère de maison propre et accueillante ne suffit pas.. Il reste la cuisine et la salle à manger! C'est là que se règlent le sort et la réputation de l'hôtel. Nous voudrions pouvoir affirmer que, sur ce terrain au moins, nous sommes bien de civilisation française. Hélas! Nous avons démérité en gastronomie comme dans le reste, plus même que dans le reste.

On compte sur les doigts de la main les hôtels qui, dans toute la province méritent une mention honorable discrète pour la qualité de leur cuisine. Aucune originalité véritable, aucune spécialité; partout du banal, du fade, de la mauvaise imitation des plats standards de la cuisine britanno-américaine!

Toutefois, n'exagèrons pas la sévérité et gardons-nous de céder à un pessemisme injuste. Notre organisation hôtelière, établie jadis pour répondre aux besoins d'une clientèle peu exigeante, commence énergiquement à s'adapter. On multiplie les efforts pour sortir de la routine, pour assurer un service plus à la hauteur des exigences d'un public totalement différent de celui qui fréquentait nos hôtels de campagne autrefois. La réforme est lente, mais il ne faut pas trop s'en étonner, ni s'en scandaliser. On ne s'arrache pas facilement à des habitudes bien enracinées, surtout quand il faut pour cela payer de sa personne et de sa bourse.

Ceux qui ont connu nos hôtels, d'il y a une quinzaine d'années s'accordent à dire que la plupart ont subi des transformations radicales. Même si les résultats actuels ne sont pas encore satisfaisants, réjouissons-nous puisqu'il y a progrès!

En 1932, Monsieur Olivar Asselin publiait une longue étude sur le tourisme dans la province de Québec. Au chapitre de l'hôtellerie, voici le jugement qu'il portait: "On a fait depuis quelques années de louables efforts pour améliorer l'aménagement, l'ameublement et la cuisine de l'hôtellerie rurale, et l'on y a, dans une certaine mesure, réussi. "Mais presque partout l'hôtel ou l'auberge restent plantés sur la grand-route, pour en respirer les senteurs et la poussière, et à cet égard, ils ne tiennent compte ni du bien-être du voyageur ni du paysage. L'architecture en est toujours si banale qu'on serait tenté d'y voir la main de certains de nos architectes les plus réputés, ou, comme l'habitation environnante, quand elle veut être originale, c'est pour tomber dans la sauvagerie. La table en évoluera longtemps encore avant que le touriste puisse déjeuner d'autre chose- s'il lui chaut- que des bouillies sèches de M. Kellogg (pas l'auteur du Pacte, l'autre) et les oeufs au békeune. L'homme de goût qui érigera sur un côteau boisé ou dans la montagne, face à un lac ou à la mer, une auberge en bois rond, aux lambris intérieurs en bois naturo, avec mobilier et décoration rustiques et où l'on puisse tirer la chaîne sans alerter toute la maison, aura bientôt monopolisé toute la clientèle. La saison est courte et la plus grande partie de l'année l'établissement ne fera pas ses frais: raison de plus pour tenter d'allier à l'originalité le bon marché:Et par originalité j'entends ici tout ce qui ne sera pas le meuble fabriqué en série, uniforme et uniformément laid, les tapis inutiles., les tentures importées par la poste, et, s'il se peut, plus laides encore".

Le clairvoyant polémiste aurait applaudi à la naissance de l'établissement de Monsieur Ernest Guité: AUPIC DE L'AURORE. Le créateur de ce délicieux village touristique juché au sommet d'un pic, dominant la mer et la ville pittoresque de Percé, a réuni là toutes les conditions énumérées par Asselin: beauté du site, originalité de l'architecture, du mobilier, de la décoration; saveur et variété de la cuisine audacieusement régionale et canadienne, etc... C'est incontestablement ce que nous avons de plus typique et de plus réussi dans le genre hôtellerie touristique.

Si la province possédait une vingtaine d'établissements de cette qualité, distribués dans nos principales régions, nous verrions certes grossir d'année en année le flot des visiteurs dont la plupart nous reviendraient fidèlement.

Nous n'arriverons rapidement à ce résultat que si le gouvernement, par son Office, Commissariat, ou Ministère de Tourisme, prend des mesures énergiques pour stimuler et appuyer les efforts et les initiatives des particuliers.

En septembre 1938, l'Union des Municipalités a voté des résolutions qu'il importe de retenir. Il y a là, relativement à l'organisation , hôtelière, tout un programme d'action Voici le texte des voeux très opportuns soumis par l'Union des Municipalités:

1o Que le gouvernement de la province fasse préparer, avec la collaboration de techniciens, un code de tourisme et de l'hôtellerie qui soit la charte, le guide et la loi de l'industrie touristique et hôtelière, et que ce code soit soumis aux Chambres pour être sanctionné par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur et prenne place dans les statuts de la province.

2o Que le gouvernement de la Province soit prié de procéder au plus tôt à la classification des hôtels, restaurants, cafés, clubs, et tavernes, en catégories déterminées, et que chacune de ces catégories soit soumise à des règlements particuliers qui lui soient propres.

3o Que le système d'octroi et de distribution des permis de bières, vins et alcools, soit nationalisé, comme base première d'une refonte de la loi de 1921.

4o Que le gouvernement de la province contraigne les hôtels, restaurants, clubs et cafés, à afficher leurs prix à l'extérieur et à l'intérieur et que les prix demandés par ces établissements soient en rapport avec leur classification.

5o Que le gouvernement de la province établisse une ou plusieurs écoles d'hôtellerie où les renseignements professionnels soient donnés par des compétences. Que de plus le gouvernement de la province établisse des cours théoriques et pratiques qui se pourront donner pendant de brèves périodes en certains chefs lieux de la province.

6o Que le service de l'hôtellerie soit invité à préparer un manuel de recettes canadiennes qui sera ultérieurement distribué gratis aux hôtels, pensions et restaurants, ainsi qu'aux particuliers qui le demanderont.

7o Que le gouvernement soit prié de récompenser de telle façon que bon lui semblera, les hôteliers et restaurants qui se seront distingués à la fois par l'efficacité du service qu'ils donnent, la tenue de leur établissement, leur mise en honneur de la cuisine canadienne et leur apparence française.

Retenons surtout les articles 2 et 4 de ces résolutions. Même si on y répugne pour des raisons démocratiques, il faudra bon gré mal gré, en venir à une classification des hôtels. Il faut que le touriste se sente protégé. Cette classification évite des inquiétudes, des marchandages toujours désagréables. Elle rassure aussi sur la cote morale de l'établissement. En 1933, alors qu'il était question de publier un guide de l'hôtellerie, Monsieur E. Turcotte émettait les judicieuses observations suivantes:

"Allons! Un peu de réalisme, un peu de sens commun. Publions un guide. Mais qu'il soit bien fait. Evitons, par exemple, d'y faire figurer des maisons peu recommandables, malpropres et mal tenues, de vagues garnis où on loge à l'heure. Songeons à l'indignation, au ressentiment de l'honnête touriste qui, avec sa famille, se sera dirigé de confiance vers quelque rendez-vous habituel de "petits vieux" en goguette, de demoiselles au coeur large."

"Nous voulons protéger le touriste? Parfait. Veillons alors à ce qu'il ne s'égare jamais dans les bas-fonds. Prenons garde qu'il ne tombe pas sans le vouloir, sans l'avoir cherché, dans quelque nid à cafards,

quelque piège à rats ou quelque boîte à orgies nocturnes. Dirigeons-le plutôt vers ce que nous avons de plus propre, de plus honnête, de plus recommandable à tous points de vue. Faisons impitoyablement le silence sur le reste. Un guide de l'hôtellerie qui tiendrait compte de ces considérations protégerait efficacement le touriste et il rendrait grand service, du même coup, à l'industrie touristique de la province de Québec."

Dans presque tous les pays, les hôtels sont soumis à des règlements très nets, adaptés à leur catégorie. De La sorte, le voyageur sait d'avance à quoi s'en tenir et il n'éprouve pas constamment la crainte agaçante de se faire exploiter. En France, les hôtels sont classés en quatre grandes classes. Le Bulletin d'Information du Centre national d'expansion du tourisme, publiait, le 16 décembre 1938, des indications à ce sujet:

"Les Hôtels de tourisme à prix homologues, suivant la loi du 7 juin 1937, seront, à partir du mois de mars 1939, classés en quatre catégories:

"lière catégorie: Hôtels de luxe; 2ème catégorie: Hôtels de grand tourisme; 3ième catégorie: hôtels de tourisme moyen; 4ième catégorie: hôtels de tourisme économique et familial.

"En conséquence, les panonceaux qui avaient été délivrés en 1938 par le Commissariat Général au Tourisme à un certain nombre d'hôtels à prix homologués leur sont retirés pour être remplacés ultérieurement par des panonceaux d'un nouveau modèle qui porteront le nombre d'étoiles correspondant à la catégorie dans laquelle seraient classés les divers établissements, savoir:

lière catégorie,, hôtels de luxe: 4 étoiles,
2ième " " de grand tourisme: 3 étoiles,
3ième " " de tourisme moyen: 2 étoiles,
4ième " " de tourisme économique & familial: 1 étoile."

Pourquoi ne pas adopter au plus tôt une politique similaire ? Il ne devrait pas être difficile de gagner tous les hôteliers sérieux et consciencieux à cette idée, car il n'est pas besoin d'argumenter longuement pour démontrer les avantages de cette politique, non seulement pour les voyageurs, mais surtout pour les propriétaires d'établissements. Les sacrifices consentis par les hôteliers seront rapidement compensés. Au surplus, avec ses moyens de publicité, l'organisme central du Tourisme, de concert avec les associations hôtelières, pourrait assurer rapidement aux hôtels classifiés une vogue durable et solide.

Cette classification des hôtels exigerait une règlementation précise et un contrôle efficace, que pourraient assumer de concert le bureau Central du Tourisme et les Associations hôtelières directement intéressées au bon fonctionnement de cette politique de protection.

Mais, notons tout de suite que des règlements sévères et une inspection menée rigoureusement, sans considérations démocratiques et sans acception de personnes, exigeront de la compétence... et du courage. Surtout chez nous où l'indépendance d'allures et le laisser-aller passent pour des vertues!

D'ailleurs, un contrôle, même serré et effectif, ne suffira pas seul à élever notre "hostellerie" au niveau souhaité. Il faut plus que des inspections: il faut des impulsions, des directives, des conseils. On a parlé d'Hôtellerie-Ecole. Idée excellente; on pourrait même combiner cette formule avec celle des parcs historiques et doter nos principales régions d'établissements modèles, dans lesquels, non seulement on remettra en honneur notre meilleure cuisine traditionnelle et nos plats régionaux, mais où refleuriront nos traditions en architecture, sculpture, métiers paysans, métiers d'art, etc... Le rayonnement de pareils foyers s'exercerait de façon irrésistible et, avant peu, on pourrait compter sur un personnel tout à fait au point.

En attendant, les inspections d'Hôtels devraient aller plus loin qu'un simple contrôle des conditions hygiéniques et de l'observance des règlements. Les personnes chargées des visites devraient avoir assez de culture et de goût, assez de doigté également, pour donner des conseils, faire des observations, suggérer des modifications. Des diplômées de nos écoles ménagères, bien préparées en art culinaire, en art décoratif, en tissage, crochetage, etc...pourraient rendre là d'immenses services et collaborer amicalement, par persuasion plus que par critiques, au relèvement du ton, de l'atmosphère, de la qualité d'ensemble de nos hôtels et restaurants. Une direction d'ensemble établirait un plan qui tiendrait compte des nuances locales et assumerait une variété absolument indispensable. Dans tous les domaines, la formule régionaliste, mettant de l'avant des particularités typiques, contribuera à rendre notre province variée et attirante.

Les hôteliers et les restaurateurs approchés au cours des vacances dernières ont paru réellement désireux d'apporter les améliorations dont ils sentent les premiers la nécessité urgente. Seulement la plupart ne savent pas par quoi commencer ni comment procéder. Ils regrettent que les inspecteurs officiels ne soient pas toujours en état de leur donner des conseils constructifs, des suggestions inspirées des conditions de l'établissement et du milieu. Bref, ce qui s'impose serait d'ajouter au service de surveillance actuel un service de propagande éducative faite sur place, ne s'en tenant pas uniquement à des conseils théoriques généraux, mais portant sur les constatations faites. Ce service devrait être assuré par un personnel compétent, capable de juger rapidement ce qui manque, ce qui détonne ... et surtout de suggérer les remèdes et les réformes. Cela suppose de l'ingéniosité, du coup d'oeil, du bon goût, des connaissances en art culinaire, en art domestique, en art décoratif... en art tout court! Cela suppose aussi de la culture générale et certaines connaissances en littérature et en histoire pour tirer parti des faits et des personnages importants dont l'évocation donnerait à chaque région son cachet personnel et maintiendrait dans l'atmosphère des divers établissements une diversité attrayante. Quand bien même n'arriverait-on qu'à faire remplacer par des illustrations, des photographies et des tentures murales d'inspiration locale les affreux chromos qui déshonorent les murs des salles d'entrée, des salles à manger, des corridors: calendriers encadrés, annonces de bières ou des produits quelconque, têtes d'hommes publics de chez nous ou de l'étranger, etc... Si on pouvait aussi révéler aux intéressés comme il est ridicule et de mauvais goût de clouer sur les murs, à l'intérieur ou à l'extérieur les annonces en tôles aux couleurs ou aux dessins burlesques. J'en ai compté jusqu'à trente sur une seule maison! Il y aurait également des réformes urgentes à promouvoir dans le choix et la quantité des bibelots posés sur les tables, les guéridons, les étagères... aussi s'imposerait une propagande serrée contre les fleurs artificielles couvertes de shiures de mouches... Des fleurs de parterre ou des fleurs sauvages renouvelées fréquemment coûteraient tout juste un peu de travail et de soin et transformeraient totalement l'atmosphère... etc...etc...etc...

La résolution numéro 6 de l'Union des Municipalités recommande la publication de livres de recettes canadiennes. Il en existe peut-être, mais on ne le dirait pas à lire les menus de la plupart de nos hôtels...et surtout à manger ce qu'on nous sert.

Il existe pourtant chez nous une cuisine traditionnelle savoureuse et variée. Nos gens servaient autre chose que des fèves au lard et de la soupe aux poids lors des grands repas de famille donnés à l'occasion des mariages, corvées, visites des fêtes, etc... Chacun peut consulter ses souvenirs personnels à ce sujet. Or, je ne crois pas que deux pour cent des plats savoureux et substantiels qu'inventaient nos mères, presque exclusivement avec des choses de chez nous, aient réussi à prendre rang dans nos productions culinaires reconnues. Sur les menus, quand on a trouvé de la soupe aux poids canadienne et des fèves au lard canadiennes... c'est le bout du bout! Et encore quelle glue fadasse on nous sert souvent sous ces vocables nationaux. Pas même quelques herbages, ciboulettes, etc... ni de blé d'inde lessivé, ni de briques ou tranches de lard salé, rose ou parfumé, pour en relever le goût!

Nos recettes anciennes ne sont pas perdues. On les a mises en rancart par snobisme, par paresse, par manie d'imitation anglaise ou américaine. Sous l'influence aussi des campagnes publicitaires chargées de propager les produits commerciaux de la grande industrie ou de la grande culture. Nos livres de recettes les plus répandus sont ceux qu'éditent, dans un but commercial, les fabricants ou commerçants de pâtes, de céréales, de gelées brillantes et insipides, de fruits exotiques, etc... Ces livres de recettes ne visent pas surtout à propager la bonne cuisine; ils cherchent d'abord à servir des intérêts particuliers n'ayant rien à voir avec la gastronomie.

Il existe, je pense, quelques bons livres de recettes canadiennes. Il y aurait moyen, sans doute, de les utiliser pour en tirer ce qui répond le mieux aux besoins de l'hôtellerie. On pourrait également instituer dans les écoles ménagères un concours spécial de chasse aux recettes. Il s'agirait de recueillir dans les foyers, auprès des aïeules ou des mamans ayant conservé les traditions culinaires, quelques recettes typiques, éprouvées, pas trop complexes. Ce sont bien souvent des nuances d'apprêt ou d'assaisonnement qui donnent le fini, la saveur de haut ton! Il faudrait surtout retrouver les recettes utilisant nos fruits, nos légumes, nos herbages, nos baies sauvages, etc... Une levée de secrets culinaires, amènerait la découverte de quelques douzaines de formules gastronomiques capables de rénover totalement la réputation de notre cuisine nationale! Actuellement, nous sommes bien prêts de zéro, en fait d'originalité! Car, à se promener dans le Québec, on découvre vite que les hot-dogs et les chickens sont rois, avec sceptre de Ice-cream!

Un nouveau livre de recettes canadiennes triées avec soin, des leçons données sur place par des conférencières compétentes, quelques concours de différents genres, pour stimuler et orienter une réaction rapide, et nous enregistrerons très vite des progrès qui se traduiraient par une vogue agréable et des revenus augmentés!

Rappelons à la fin de ce chapître important, la résolution no 7 de l'Union des Municipalités. On y suggère des moyens de stimuler les initiatives, de les accélérer par des récompenses. Il n'est pas nécessaire que ce soit des récompenses en argent. Dans bien des cas, une mention d'honneur, des privilèges spéciaux dans la publicité officielle, diplômes reconnaissant le mérite particulier de tel établissement, etc...auraient plus d'effet qu'une somme même assez forte.

4 Mais il faudrait que ces décorations ne soient pas distribuées à tout le monde! Seuls les obtiendraient ceux qui auraient réellement fait des sacrifices et qui se seraient notablement distingués "à la fois par l'efficacité du service qu'ils donnent, la tenue de leur établissement (hygiène, sécurité, propreté impeccable, bon goût élégant et sobre etc...) leur mise en honneur de la cuisine canadienne et leur apparence française." (Apparence obtenue non seulement par l'emploi de la langue, par l'originalité, la finesse, l'ingéniosité, etc...)

6-CAPITAL BEAUTES NATURELLES

Dans un ouvrage récent, intitulé La France pays du tourisme, monsieur O. Pernikoff signale que le tourisme "répond à un besoin de curiosité et de délassement. Il correspond aussi à un désir de sociabilité et à l'amour de la nature, du beau et du renouveau."On peut appliquer cette définition à presque tous les chapîtres déjà traités dans ce mémoire. Elle nous éclaire sur la psychologie particulière du touriste et nous permet de mieux apprendre les points vitaux sur lesquels nous devons appuyer notre effort présent de renouvellement touristique!

Mais cette formule convient spécialement au chapître actuel. "L'amour de la nature, du beau, du nouveau"... en branle chaque année des millions d'humains fatigués de leur train de vie, de leur entourage, du bruit et de l'excitation qui troublent leurs nerfs. Ces millions d'humains souhaitent un peu de détente, et ils vont vers les pays qui leur offrent

ce qu'ils cherchent: du beau, du calme, du nouveau,..

Donc, les beautés naturelles d'un pays constituent un capital transformable en revenus, sans parler des autres avantages. Dans le Québec, la Providence n'a pas ménagé ses dons, mais les hommes les utilisent bien mal et ils se complaisent souvent à les gâcher. Leurs demeures se chargent, dans bien des cas, de tuer l'effet du paysage, au lieu de s'harmoniser avec lui, d'ajouter à son charme une note d'humanisation équilibrée et intelligente. Les hideux poteaux de télégraphe, de téléphone, d'électricité, font aussi leur part d'enlaidissement. Mais la palme dans ce jeu néfaste revient aux panneaux-réclame: les grands qui masquent le paysage; les petits, en tôle peinte qui posent des fards de caricature sur la face des hôtels, restaurants, magasins, etc... Il y a une quinzaine d'années, on avait même commis le crime inconcevable de barbouiller d'annonces de bière ou de tabac, les hangars et les granges. C'était laid à hurler ... et ceux qui regrettaient les taches lumineuses et reposantes, que faisaient dans le vert des champs les bâtiments ruraux blanchis à la chaux, avaient envie de pleurer! Cette mode stupide a passé heureusement. Mais le mal des barricades de panneaux-réclame:, bloquant la vue aux plus beaux endroits, persiste, au grand déplaisir de ceux qui voyagent encore pour voir quelque chose! En Nouvelle-Ecosse, la législation a sévi contre l'abus de la publicité le long des routes et on a fixé une distance et des dimensions qui tiennent compte des exigences légitimes des voyageurs. En France, on a fondé des ligues pour la défense des paysages, et leur propagande va même jusqu'à intervenir dans l'architecture des bâtisses.

Nos paysages réclament eux aussi attention et protection. Le long des grandes routes en particulier...Et les résolutions 1938 de l'Union des Municipalités n'ont pas oublié ce point puisque on a émis le voeu "que le gouvernement de la province soit invité à se réserver un droit de servitude sur une largeur de 300 pieds de chaque côté des routes nationales, dans le seul but d'interdire l'érection d'affiches privées qui déshonnorent le paysage." Voilà un bon point d'acquis sur le papier. Il ne s'agit plus que de le faire passer dans le réel.

L'Union des Municipalités s'est rappelé aussi que les routes ne sont pas exclusivement des moyens de pénétrer dans un pays, de le voir de plus près, d'en examiner à loisir les beautés... Pour cela, il faut que le chemin invite parfois à la halte, qu'il suggère des arrêts aux endroits les plus invitants. Et les messieurs de l'Union des Municipalités ont aussi exprimé le désir "que le gouvernement de la province soit prié d'établir, selon qu'il le jugera opportun, des postes d'observation et ce qui s'appelle aux Etats-Unis des "way-side rests", là où il trouvera la chose avantageuse."

Cette suggestion tombe particulièrement bien pour les tronçons de route assez nombreux qui traversent nos régions forestières. Elle garde aussi sa valeur pour toutes nos routes. Il faut enlever aux touristes l'idée-fixe de brûler les étapes, de courir comme des bolides... On y parviendra par des aménagements, des terrasses, des terrains d'arrêt aux endroits propices, près d'une source, à proximité d'une grève sablonneuse, devant un paysage particulièrement réussi, etc... Pas besoin dans la plupart des cas, d'élever des charpentes, des chalets, des observatoires dispendieux. qu'on offre des commodités d'arrêt, de stationnement hors de la poussière et des dangers immédiats de la route et qu'on ne gâte pas la nature! Les touristes feront le reste.

Monsieur Olivar Asselin, dans son étude remarquable publiée le 7 décembre 1932 "Sur une organisation du tourisme", avait mis en tête de son plan des considérations qui se trouvent bien à leur place ici:

"Les éléments d'attraction du tourisme, à l'heure actuelle, dans le Québec, sont la route envisagée comme centre de paysage, son complément l'hôtellerie, et, dans les grandes villes, les sports d'hiver.

Pendant quelques années, nous avons eu aussi, pour certaine classe D'Etats-uniens, la libre consommation des alcools, mais à cet égard, nous n'aurons bientôt plus, sur les Etats-Unis eux-mêmes, aucun avantage en particulier.

"Envisagée jusqu'ici comme moyen de communication entre les centres urbains et les régions, la route pourrait faire, au point de vue de l'observation, l'objet de certains aménagements supplémentaires, faciles et peu coûteux. Les maniaques de la vitesse, les avaleurs de distance - et l'avaleur n'attend pas toujours le nombre des années- la trouvent trop étroite presque partout, et sur ces critiques, il faut résolument s'asseoir, car la statistique démontre qu'en Amérique les accidents sont les plus nombreux sur les secteurs routiers les plus larges. Ce qu'on pourrait plutôt lui reprocher, c'est de ne pas toujours présenter, dans les régions montagneuses, le point d'arrêt - terrasse ou belvédère qui permettrait à l'automobiliste de contempler, de se rafraîchir, de casser une croûte, tout à son aise, sans s'exposer à un tamponnement, ni entraver la circulation. "C'est aussi de toujours se dérouler, par raison de commodité ou d'économie, suivant la direction et le plan les plus faciles, sans jamais se détourner pour embrasser au passage un paysage de choix, qui vaudrait cent fois les quelques gouttes d'essence qu'il faudrait pour y accéder. En parcourant, par exemple, le nord de Montréal au-delà de Saint-Jérôme, la route de Québec à Gaspé, la Matapédia, on est frappée de ces lacunes. Je pense en particulier à tous ces postes d'observations qu'il y aurait à aménager dans les montagnes de Gaspé, au-dessus de gorges boisées, de baies où danse une flotte de pêche, et tout en bas, un peu plus loin, la vaste mer. Entre Ste-Luce et Métis, le chemin du Troisième Rang de Sainte-Flavie fait voir jusqu'à sept clochers à la fois, et on voit de là, avec la rive gauche du golfe naissant, éloignée de quarante milles, les transatlantiques en équilibre sur la mer arrondie où l'oeil plonge au lieu d'y glisser, et quelque soixante milles de côte depuis la Baie-des-Sables en aval jusqu'aux montagnes du Bic en amont, en passant par Rimouski et l'Ile Saint-Barnabé. Mais ce point de vue, peu de touristes le connaissent, car, sur une distance de cinq ou six milles, le détour, sans être impraticable secoue un peu, et aucun Guide ne le conseille ni même l'indique. A certains endroits on laisse subsister des coins de forêt dévastés par la hache ou par le feu, qu'avec le consentement du propriétaire quelques poignées de graines jetées à la volée changeraient en massifs de fleurs sauvages. Un pont en pierre ou en béton, jeté sur un torrent étroit et profond, ajouterait au charme de la route comme à sa sécurité. Il n'est pas exagéré de dire qu'avec une dépense minime, l'attrait de la route pour le touriste pourrait se doubler.

Et ce sont surtout les parcours longs et monotones qu'il faudrait s'appliquer à doter d'attractions nouvelles.
"Sur l'esthétique de l'habitation, l'architecture et l'ordonnance des bâtiments de ferme, il y aurait beaucoup à dire, même après tout ce qui s'est dit déjà. A notre sens, on n'obtiendra pas grands résultats dans ce domaine tant que l'habitant des champs et des bourgs ne sera pas incité au mieux par des concours locaux, régionaux et provinciaux où le mérite serait largement primé."

Les routes secondaires: Ceux qui ont parcouru la province en long et en large savent que les plus beaux coins de pays ne sont pas tout le long des grandes artères. Bien au contraire! Et Monsieur Asselin avait cent fois raison de reprocher aux "guides" de ne pas suggérer aux voyageurs quelques-unes des ballades pittoresques qu'offrent aux chercheurs de neuf les chemins de deuxième et de troisième classe. Nous connaissons des promenades ravissantes dans les paroisses de deuxième et de troisième zone...tout le long du fleuve. Et les routes plus étroites, moins rectilignes, sont encore très confortables... et tellement moins encombrées!'

La grande saison touristique va de juin à septembre inclusivement. Il y a aussi, depuis quelques années, les mois de neige! Mais, le printemps et l'automne n'ont pas encore été exploités... Pourtant, ces

deux saisons ont leur charme et leurs particularités. L'année dernière Emile Benoist publiait dans le Devoir une notule sur l'automne canadien:

"On annonce de Québec que des touristes des Etats-Unis en grand nombre traversent à l'île d'orléans pour voir dans toute sa splendeur le spectacle de l'automne canadien. Il ne s'agit pas d'expéditions de chasse mais d'excursions de gens qui veulent simplement assister à la fête grandiose des couleurs à la veille de la chute des feuilles. C'est un genre de tourisme qui vaut d'être mis de l'avant, comme l'on a commencé "De faire pour le tourisme d'hiver, celui des neiges. Chaque printemps, la floraison des cerisiers attire dans la capitale des Etats-Unis, Washington, des flots de touristes. Il se fait autour de cela une publicité intense.

"Le spectacle de notre automne, au mois d'octobre, est certes différent mais aussi très beau, plus resplendissant et éblouissant même que celui-là. Des gens des Etats-Unis en reconnaissent l'attrait. Si nous prenions la peine de le faire connaître davantage ?"

Le printemps il y aurait les sucres, la drave, les pruniers et pommiers en fleurs!

-CAPITAL LITTERATURE, MUSIQUE,PEINTURE, ARCHITECTURE, Etc...

Il n'y a pas à s'étendre longuement sur ce chapître. En posant comme fondement à cette étude d'ensemble que les attraits d'un pays dépendent étroitement de la forte originalité qui marque toutes ses activités, on établit par le fait même l'importance capitale des manifestations diverses de la vie artistique. L'art, en effet, pris à tous ses dégrés, joue un rôle prépondérant dans l'épanouissement et la mise en valeur des vertus propres à un groupe ethnique. Du simple point de vue touristique, les chefs de file de notre vie culturelle comptent parmi les forces les plus agissantes, car, plus que tous autres, ils peuvent imprimer à nos façons de vivre, de nous exprimer, un caractère qui nous impose à l'intérêt et à l'attention des étrangers.

Nos artistes de toutes les catégories doivent se sentir investis d'une mission grave, tant pour assurer une vie nationale puissamment alimentée aux sources, que pour affirmer aux yeux des autres peuples les dominantes de notre tempérament et de notre civilisation.

De son côté, le gouvernement doit reconnaître l'importance d'un tel rôle et il a l'obligation de stimuler et d'aider par tous les moyens ceux qui ont reçu les dons supérieurs requis pour une semblable tâche.

De ces deux principes doivent découler, tant pour les artistes que pour le gouvernement, des devoirs précis, des attitudes bien orientées; dans un plan de rénovation d'ensemble, la part des artistes, écrivains, architectes, musiciens, etc...doit s'affirmer prépondérante.

-CAPITAL ARTISANAT

Le chef de l'enquête des arts domestiques, monsieur Jean-Marie Gauvreau, expose avec autorité et abondance, dans son rapport, les possibilités merveilleuses de l'artisanat domestique. Il montre les services multiples que notre province peut attendre d'un renouveau des traditions des métiers d'art qui ont assuré dans les époques précédentes la réputation de nos petites industries paroissiales et familiales.

Il n'est pas besoin de réfléchir longuement pour se rendre compte dans quelle mesure ce retour à des coutumes et à des procédés typiques enrichira notre atmosphère et contribuera à lui donner un caractère "différent", inattendu; on se fatigue de la vie mécanisée, des articles produits automatiquement à des millions d'exemplaires, et notre province devrait tirer parti de ce facteur psychologique.

L'impulsion actuelle donnée à l'artisanat prend figure de mouvement de grande utilité nationale. Je n'ai pas à le démontrer ici; monsieur Gauvreau l'a fait avec chaleur dans son rapport. Je n'ai pas non plus à prouver que ce renouveau intéresse au plus haut point les promoteurs d'un renouveau touristique.

Quand on aura pris les dispositions voulues pour assurer une production soignée, ingénieuse, audacieusement originale, diversifiée selon les régions, alimentée à même notre fonds historique, géographique, etc... le reste marchera tout seul. Il nous viendra plus de visiteurs, et ces visiteurs laisseront ici plus d'argent parce qu'on leur aura offert une marchandise différente; et de plus, les articles achetés nous feront de la propagande gratuite là-bas dans l'entourage des amis à qui on montrera fièrement les souvenirs rapportés de la vieille province française de Québec.

Là comme dans les autres domaines l'action du gouvernement ne doit pas se substituer à l'initiative privée. Il faut aider, orienter, stimuler la production artisanale, mais sans empiéter. Un plan d'ensemble s'imposerait, dans lequel on dégagerait les dominantes de chaque région, pour fixer les thèmes principaux qu'il conviendrait de traiter de préférence afin de maintenir une variété indispensable. Car si on trouve partout les mêmes dessins, les mêmes articles, le marché sera vite saturé.

Il se fait à l'heure actuelle de la bonne besogne dans le champ de l'artisanat et des arts domestiques. On tâche de ramener la masse à des travaux attrayants, capables d'attacher au foyer, et surtout d'alléger les charges financières de la maisonnée. Ces campagnes de propagande et d'éducation ne dépassent pas un niveau moyen de culture artistique. Elles ne visent que la production domestique normale. Quand il s'agit de production pour la vente, il faut aller plus loin. Les Cercles de fermières, avec leurs expositions, les Ecoles ménagères, etc... permettent de découvrir, si on s'en donne la peine, les mains expertes et les personnalités dépassent la moyenne. Si on établissait une liste d'une trentaine d'ouvrières douées de façon exceptionnelle, si on poussait le développement de ces artistes avec un soin particulier, il existerait bientôt une élite... et ce serait un grand pas de fait vers un art domestique québecois.

A l'heure présente, il existe au moins trois cents comptoirs de vente dans la province. J'en ai, pour ma part, inscrit un peu plus de deux cents sur mes listes d'enquêtes Dans la plupart des cas, il s'agit d'étalages à la porte de maisons privées.

Quelques magasins se sont aussi spécialisés dans la vente des produits domestiques. Dans l'ensemble, nos arts domestiques font piètre figure et les expositions de tapis qui jouent au vent dans la poussière donnent souvent l'impression d'une vente de guenilles! Il faudrait intervenir au plus tôt; notre industrie de tapis crochetés, de tentures murales, de couvertes, doit s'élever et se renouveler, sous peine de périr.

Il y va de notre dignité! il y va aussi de milliers de dollars de revenus, sinon de millions.

On s'est trop occupé exclusivement d'artisanat féminin jusqu'ici; il serait à souhaiter, surtout en ces temps de chômage, qu'on se mît énergiquement à organiser notre artisanat masculin.

Mais je n'ai pas à plaider plus longtemps, ni à ajouter d'autres détails. Le mémoire de monsieur Jean-Marie Gauvreau contient tout ce qu'il faut !

9-CAPITAL FOLKLORE

Dans une entrevue rapportée dans le Devoir du 4 février 1938, le célèbre artiste canadien-français, Clarence Gagnon, émettait une suggestion qu'il faudrait populariser à travers toute la province:

"On pourrait, à mon avis, multiplier les fêtes nationales afin de multiplier les occasions de créer du pittoresque. Nous avons déjà la fête de la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin; il en faudrait d'autres. De la mi-juin, à la "mi-septembre, toute une série de festivals, de concours artistiques - théâtre, peinture, danses, expositions -, des fêtes champêtres comme la bénédiction des moissons, l'action de grâces, devraient se dérouler."

On sait la vogue extraordinaire des célébrations qui ont marqué les centenaires de Trois-Rivières, Sherbrooke, Saguenay, la Beauce, l'Abitibi, etc... Une grosse part de succès remporté provient du ton spécial donné à ces démonstrations. L'élément historique et folklorique a dominé partout et a fourni matière à des manifestations charmantes. Les vieux costumes des provinces françaises, remis en honneur, ont attiré et séduit tout le monde, surtout les étrangers à notre province. Il fallait voir, au cours des deux mois de fêtes ininterrompues du 3ième centenaire trifluvien de 1934, les touristes s'attrouper autour des groupes d'enfants en costumes anciens, prendre des photographies, organiser de petits scénarios rapides pour tourner quelques pieds cinématographiques, etc... Les Traubadours, groupe d'une quarantaine de chanteurs et de chanteuses aux costumes attrayants, obtenaient à chacune de leurs sorties un succès fou. J'ai vu plusieurs fois à un carrefour de rues, des Américains pris d'enthousiasme, encercler les chanteurs et les forcer à répéter 7 ou 8 fois la vieille chanson française qui avait eu l'heur de les emballer!

Nous avons là une preuve très claire et indiscutable de l'excellence des évocations d'histoire et de folklore pour créer un climat attirant. Les anniversaires ne manquent pas chez nous. Les dates de naissance de nos grandes villes -Québec, Trois-Rivières, Montréal- pourraient donner lieu chaque année à un déploiement spécial, annoncé d'avance comme grande attraction; on pourrait aussi choisir quelques rappels d'hommes ou d'événements remarquables afin d'assurer chaque année un nombre régulier de démonstrations. Une dizaine ou une quinzaine de démonstrations folkloriques par année suffiraient, si on les organisait et les annonçait assez à l'avance, pour attirer un flot toujours croissant de visiteurs avides de pittoresque; photographes, cinéastes, artistes, écrivains, professeurs etc... Catégorie particulièrement importante, puisque leurs films, leurs images, leurs tableaux, leurs cours assurent une publicité à répétition qui ne coûte rien à la province et qui atteint plus sûrement son but que la publicité officielle.

Des organisations de ce genre devraient relever de l'initiative locale. Les sociétés d'histoire régionale déjà existantes dans la plupart des parties de la province pourraient, avec des directives, des suggestions, un peu d'aide aussi, se charger de mettre en branle les fêtes, évocations d'histoire, festivals de chant du folklore, etc...Mais l'impulsion, l'ordonnance d'ensemble de ces manifestations, selon les époques et les régions, ne pourront venir utilement que d'un organisme central, ayant une vue d'ensemble de la situation, et possédant assez de vigilance pour régler, un an à l'avance au moins, la liste et les dates des célébrations choisies.

Cela n'empêcherait pas les régions d'ajouter quelque chose à ce programme prévu. Des chorales, des chanteurs ambulants, en costumes, ça n'est pas très compliqué à mettre en branle. Les chanteurs y trouvent plaisir et sont facilement disposés à donner leurs services pour rien, pour la gloire du petit patelin!

Pour se rendre compte de la place que le folklore, les coutumes, les costumes particuliers tiennent dans la mise en train des ressources touristiques, il suffit de parcourir rapidement les brochures de propagande et de publicité des différents pays. Je prends par exemple le Bulletin hebdomadaire d'information du Centre national d'expansion du tourisme, en France, 3ième année, no 37, le 16 décembre 1938. Une bonne moitié des dix pages d'informations et de suggestions qu'il contient ont trait au folklore. Après un rappel des démonstrations qui devront marquer les anniversaires importants de l'année (Racine, Cezanne, Sisley, Sully-Prudhomme, Pailleron, Ribot, Cheuvreul, etc...)le bulletin annonce les nouvelles suivantes:

"LA NUIT DE NOEL, dans le merveilleux décor de la Cité médiévale du Vieux-Pérouges, dans l'Ain, est une fête traditionnelle à la fois religieuse, artistique et gastronomique. Le cortège aux lanternes à travers les rues et la Messe solennelle de Minuit en l'Eglise-forteresse sont d'inoubliables spectacles. Et puis, il y a le fameux réveillon dans une "Ostellerie" où la perfection de la cuisine égale le pittoresque unique du décor car la Providence des Gourmets a situé Pérouges au confluent de la cuisine lyonnaise et de la cuisine bressane, c'est-à-dire, en l'un des centres gastronomiques du monde.

Les légendaires "Esbaudis et Ménétriers Bressans" ajouteront au menu la saveur folklorique des chants et danses de Bresse.

"Le Folklore français à l'exposition de San-Francisco; Un ensemble de poupées charmantes sera envoyé le 18 décembre aux Etats-Unis afin d'être exposées à San-Francisco. Il s'agit de poupées habillées de costume typique de chacune de nos provinces. Elles seront groupées dans la section du Tourisme du Pavillon de la France. L'Originalité et le charme de nos costumes régionaux ainsi présentés seront un témoignage du goût et du folklore français. C'est le Centre National du Tourisme qui en a pris l'initiative.

"Une exposition de coiffes sablaises.- Dans les salons de la Renaissance Française, Rue Garancière, mis gracieusement à la disposition du groupe folklorique "le Quadrille Vendéen" des Sables-d'Olonne, s'est ouverte une très belle exposition de coiffes sablaises représentant leur évolution de 1860 à nos jours. Cette présentation avait attiré de nombreux amateurs de dentelles et broderies.

"A Saint-Brieuc, un musée d'art breton.-Le département des Côtes du Nord et la ville de Saint-Brieuc ont conclu dernièrement un accord, très intéressant du point de vue touristique, aux termes duquel le vieil Hôtel "Qui-qu'en grogne", monument historique classé, enclavé dans les dépendances de la Préfecture, serait loué, par le département qui en est propriétaire à la Ville Chef-Lieu, pour une durée de 99 ans et pour un loyer de principe de 50 Frs. par an.

"L'Hôtel "Qui-qu'en Grogne" remarquable spécimen de la Renaissance bretonne, va donc être dégagé et restauré par les soins de la ville de Saint- Brieuc et aménagé en Musée d'Art breton. Une fois abattues les maisons qui le masquent du côté de la Place de la Cathédrale, il apparaîtra dans toute sa beauté architecturale. Les travaux doivent commencer incessamment et l'on espère que l'aménagement sera terminé avant la fin de l'année prochaine.

"A Chartres, Ouverture d'un musée municipal dans l'ancien Evêché:

Voisin de la Cathédrale de Chartres, sur son flanc nord, s'élève l'ancien Evêché. Belle construction des XVIIe et XVIIIe siècles,il est accompagné d'une terrasse plantée d'arbres qui offre une vue charmante sur la basse ville. La restauration de cette demeure, entreprise par le Service des Monuments Historiques, vient d'être terminée. Le public peut désormais admirer le grand vestibule d'entrée et son magnifique escalier de la chapelle du XVIIIe siècle dont le beau décor d'autel est dû au sculpteur Bridan, et les grands appartements.

Dans ces derniers (10 pièces), un Musée municipal des Beaux-Arts a été installé. Aux salons du 1er étage sont exposés des primitifs italiens et flamands, quelques statuettes gothiques ou de précieuses broderies du XVe siècle. Les collections du XVIIIe et du XIXe siècles sont en cours d'aménagements.

"Un Musée barbantonnais à New-York.- La Section française du Commissariat Général de l'Exposition Internationale de New-York 1939 a envisagé de présenter dans le pavillon français quelques intérieurs régionaux notamment un intérieur provençal dont les meubles seront prêtés par le magnifique

Musée Arlatan. Il sera adjoint à ces intérieurs un petit musée paysan destiné à donner aux innombrables visiteurs de l'exposition américaine l'idée d'un village français (de ses labeurs, de ses coutumes et de ses traditions. En vertu d'une décision du Commissariat Général, l'honneur de représenter les villages français échoit à Barbenta-en-Provence, la patrie des célèbres farandoleurs. Dès le début, toute la population apporte à la noble entreprise son concours le plus fervent; les documents et objets évoquant la coquette cité provençale seront rassemblés d'ici la fin de l'année.

A leur retour d'Amérique, les collections seront incorporées dans le Musée de terroir permanent dont la création vient d'être décidée.

"La Fête des Bourguignons de Lyon.-Cette manifestation régionale obtint dans les grands Salons du Lugdunum un incomparable succès. Elle comportait trois parties distinctes:

"1o Une intéressante exposition d'art mâconnais, réalisée par M. Malvaut Directeur de l'Ecole de Dessin de Mâcon,, permit d'admirer les oeuvres des peintres et des sculpteurs de la région; l'orfèvrerie ancienne, avec des tasses à vin et des coupes de bourgogne de belle époque; les vieilles faïences de Mâcon; la production artisanale de la boissellerie et de la céramique, réunissent un lot des plus variés.

"2o Le folklore dont le sujet très vaste pour cette région particulièrement traditionnaliste, fut exposé dans une brillante et substantielle conférence de M. Lagrange, professeur au Lycée de Saint-Etienne, président du Groupe du Costume de Romenay, dont il est originaire; folklore extériorisé par un film en couleur de M. Malvaut, par les chants et les danses du groupe "La Matisconia" de Mâcon, se présentant aux invités dans ce costume si original du Mâconnais.

"3o Un banquet plein de gaieté, au cours duquel mots régionaux alternèrent avec une gamme infinie des meilleurs vins de cette riche province bourguignonne. Tandis que les convives dégustaient toutes ces bonnes choses, Mâconnaises et Mâconnais, dans leurs costumes rehaussés du"brelau à cocardiau", chantaient, dansaient au son martelé de leurs sabots, des vielles, des accordéons et des violons.

"En résumé, grande et belle fête soulignant l'attachement de la famille bourguignonne à son terroir."

J'ai cité assez abondamment ce bulletin d'information touristique afin de démontrer ce qui pourrait se faire chez nous, dans la même veine. Nous avons notre propre folklore, nos costumes pittoresques, nos légendes, nos souvenirs, et, par une fortune merveilleuse, nous pouvons puiser dans tout le folklore français. Tout ce qui se fait en France dans ce domaine, pourrait presque se transporter ici sans transposition essentielle. Voilà au moins une veine facile à exploiter.

10-CAPITAL THERMALISME ET CLIMATISME.-

Voilà deux grands mots qui exercent un magnétisme victorieux sur une catégorie considérable de voyageurs: les malades, les fatigués, les nerveux en quête de distractions, etc... Dans le vieux pays, les stations thermales sont fort achalandées. Est-ce dû à des propriétés curatives réelles ou à la confiance créée par une publicité soutenue ?

N'avons-nous pas chez nous aussi des sources capables d'adoucir le jeu des organismes usés ou encrassés? Monsieur Olivar Asselin, en 1932, soumettait le cas à l'attention des réorganisateurs du tourisme chez nous;

"Les nouveaux éléments d'attraction à créer ou à mettre en valeur sont nombreux. Un éminent médecin de Montréal, le Dr Arthur Saint-Jacques, signalait l'autre jour le parti à tirer de nos nombreuses sources minérales. Il semble bien en effet que les égrotants des Etats-Uniens de moyens modiques pourraient venir prendre les eaux chez nous en été comme les nôtres vont les prendre chez eux en hiver."

Nos montagnes offrent des endroits de repos et de réfection physique dont on devrait faire état dans notre publicité. Créons chez les hésitants, les déprimés, le désir de retrouver leurs forces dans l'air chargé d'odeurs de sèves et de résines! La région de la Gaspésie offre aussi, dit-on, un pays de choix pour les affligés chroniques de la fièvre des foins. Crions-le par toute l'Amérique!

A la suite de sa note sur les sources minérales, monsieur Olivar Asselin indiquait quelques autres attraits à mettre en évidence. Nous citons cette note, bien qu'elle ne soit pas tout à fait dans sa case, ici:

Le touriste des Etats-Unis ou du Canada anglais doit parfois se demander à quoi peuvent bien servir les immenses édifices qu'il rencontre de place en place sur sa route et qui, à en juger par leur ordonnance, ne sont ni des églises, ni des usines, ni des sièges d'administrations publiques, ni des bibliothèques, ni des musées, ni des écoles primaires. Une halte dans des couvents comme celui de Sillery, des collèges comme Grasset, Brébeuf, les collèges de Saint-Hyacinthe, de Lévis, de Sainte-Anne (Je cite au hasard) lui aiderait à comprendre pourqupi nous ne sommes pas des sauvages et qu'un certain dégré d'instruction séculière se consilie très bien avec le caractère confessionnel de l'enseignement. Il n'est jusqu'à la visite de nos établissements hospitaliers qui ne pourraient intéresser un certain nombre des étrangers qui voyagent pour leur instruction autant que pour leur agrément."

11-CAPITAL SPORTS DE PLEIN AIR

Il est à peine besoin d'insister sur ce thème. Nos sports d'extérieur: pêche, chasse, canotage, skis, courses de chiens, courses de canots, etc. constituent l'élément le plus exploité et le mieux organisé de toute notre industrie touristique. Nos parcs nationaux de pêche et de tourisme nautique sont bien aménagés. De plus, les nombreux clubs américains détenant des territoires sous bail entretiennent, aux saisons propices, une activité intéressante pour les régions concernées. On s'est élevé contre les locations de terrains forestiers à des clubs étrangers. On peut protester contre les abus, mais dans l'ensemble, les clubs de chasse et de pêche ont plutôt joué un rôle de préservateurs du poisson et du gibier par les règlements imposés à leurs membres ou à leurs invités et par les mesures d'ensemencement des lacs. De plus, n'oublions pas les sommes considérables dépensées dans la province pour la construction des camps, des quais, des embarcations; pour l'entretien des pistes, l'achat des marchandises diverses et des provisions, les salaires des cuisiniers, des guides, des gardiens de lacs ou de fausses à saumon, etc...

L'Organisation de la chasse et de la pêche semblent assez au point. La publicité en fait état avec des photographies et des textes éloquents. Les films, la participation aux expositions de sport des Etats-Unis ont attiré également l'attention du public américain. Tout semble bien aller dans ce secteur.

Il y aurait peut-être lieu d'apporter une attention partiuliè-re au tourisme nautique, aux excursions de canot pour le simple plaisir de revivre l'existence libre de la forêt, de jouir de la solitude sylvestre, de peindre, filmer ou photographier de riches tableaux de nature, des scènes de vie animale en pleine liberté, des levers ou des couchers de soleil féériques etc...Cette chasse aux images devient vite plus passionnante que la pêche ou la chasse et elle a l'avantage de laisser nos richesses intactes!

Il serait facile, en consultant les cartes et les garde-feux ou gardes-chasse, de dresser quelques douzaines d'itinéraires de canot. Nos Laurentides fournissent une voirie aquatique parfaitement agencée et les amateurs de vie primitive peuvent facilement y tenter des excursions allant de trois jours à trois mois.

Rien n'empêche les endurants et les audacieux d'aller jusqu'à la Baie d'Hudson, ou, vers l'est, jusqu'au grand lac Mistassini, la rivière Hamilton, le Labrador, etc...Ce n'est pas l'espace qui manque. Avec de bons guides, des tentes de soie, quelques postes de ravitaillement, tout irait à merveille. De bons guides! Il y en a à la douzaine; il suffirait de les embrigader, de leur faire accepter un règlement tarifaire, de les entrainer à servir les voyageurs...Pourquoi pas une école de Guides ? Quelque mois de séjour à l'Ecole des Gardes de Duchesnay, pour les initier, leur donner le culte de la forêt, l'amour des arbres et des bêtes. Ils deviendraient sans le savoir des protecteurs actifs de nos bois et des animaux qui les habitent. Cet entrainement ne devrait pas être uniquement technique; Il devrait s'accompagner de leçons tirées du folklore et des façons de vivre de nos anciens voyageurs. Des guides qui se sentiraient réellement les continuateurs des anciens <u>canotteurs</u> de l'époque héroïque auraient un rayonnement qui séduirait les touristes. Les récits des anciens voyageurs et explorateurs entreraient pour une part notable dans la formation mentale de ces Guides; ils sauraient comment on procédait autrefois, pour camper, portager, cuire la nourriture, etc...Et surtout, on leur apprendrait les chants de canot d'autrefois. Ces chants forment la portion la plus riche, la plus variée, la plus abondante et la plus originale de notre folklore musical. L'abbé Félix-Antoine Savard, qui m'a suggéré cette idée d'une école de Guides, me parlait de certaines expériences faites avec des touristes américains. Quelques chants de canot exécutés autour du feu de camp, sur la grève, ou sur le lac, les mettaient hors d'eux-mêmes. Ils en perdaient le souffle et l'appétit à force d'admiration! J'ai eu souvent l'occasion de voir moi-même, au cours d'excursions en canot, l'ascendant extraordinaire de nos chants anciens sur l'esprit pourtant très prosaïque de compagnons yankis. Les guides qu'on aurait ainsi chauffés à blanc, enthousiasmés et dressés à leur rôle de continuateurs des grands hommes de jadis, mettraient du coeur et de la joie dans l'accomplissement de leur tâche. Ils ne seraient plus simplement des employés; ils deviendraient réellement des <u>guides</u>. On leur donnerait un diplôme spécial, un uniforme aussi, peut-être; pas un uniforme de ville, un uniforme de forêt, inspiré du costume typique de nos anciens Voyageurs.

Qu'on tente un essai. Qu'on publie ensuite une brochure artistique et dynamique sur le charme reposant et évoquateur des excursions historiques en canot; du texte prenant, des images bien choisies, des itinéraires indiqués avec détails topographiques et rappels d'histoire... et on verra ce qu'on verra, comme dirait Cyrano! Il y a là une veine d'une richesse merveilleuse; une veine facile à exploiter.

Pour le reste tout va très bien!

CONCLUSION

Ce très long mémoire découragera peut-être le lecteur. Nous estimons que, malgré son étendue, il effleure à peine le sujet. Qu'on se garde de juger trop rapidement notre exposé et les suggestions qu'il comporte. Nous estimons n'avoir cédé à aucun emballement irraisonné; nous avons tout simplement tenté un exposé d'ensemble, en allant jusqu'au bout des tenants et aboutissants d'un des problèmes les plus graves de notre vie nationale et de notre vie économique.

Jusqu'ici le tourisme a servi surtout à nous dénationaliser, à cultiver une cupidité et un opportunisme sans dignité et à courte-vue qui est en train de nous enlever les seuls traits capables de nous rendre intéressants aux yeux des étrangers. Nous nous diminuons nous-mêmes et nous risquons de tuer une industrie susceptible de nous apporter des millions. On n'a pas le droit de continuer dans cette voie plus longtemps.

Le tourisme doit être pour nous un moyen de fortifier d'abord notre personnalité ethnique. C'est à cette condition seulement qu'il [illegible] vivra. Quand nous serons devenus des copies manquées d'américains, nous n'offriront plus aucun intérêt; Une réaction énergique s'impose.

La preuve est faite que les discours et les écrits n'amèneront aucun changement réel. Il faut de l'action méthodique, tenace, coordonnée.

La tâche est complexe et difficile. Ce n'est pas une raison pour ne pas nous y attaquer. Bien au contraire... car c'est bien plus beau quand c'est difficile! Le programme que nous avons esquissé n'est qu'une ébauche. Tel qu'il est, on le trouvera peut-être encore trop vaste. N'oublions pas qu'il ne s'agit pas de tout réaliser d'un coup, ni de tout exécuter à coups de millions; nous avons signalé à plusieurs endroits qu'il s'agit d'établir un plan d'ensemble, d'analyser la situation sérieusement, d'établir un relevé des forces et des organismes déjà existants et dont il faudra coordonner les efforts et de se mettre à l'oeuvre avec l'idée qu'il y a de la besogne pour des décades!

Au cours de cette étude, nous avons cité souvent le plan d'action proposé en 1932 par Olivar Asselin. La conclusion de son article couronnera très bien notre long mémoire, avec cette restristion qu'il importe, aujourd'hui, d'aller plus loin que ne le demandait Asselin il y a 7 ans;

"Pour exécuter pareil programme, direz-vous, il faudra beaucoup d'argent ...

"Faisons d'abord remarquer que la plupart des organes d'exécution existent déjà, qu'il suffira d'en coordonner les travaux et de les stimuler.
"L'administration de la Voirie, des chemins de fer, des entreprises de navigation, les syndicats d'Hôtellerie (de la ville et de la campagne), la direction provinciale des Arts domestiques,(rattachée au ministère de l'Agriculture) les Cercles de Fermières, les bureaux officiels de la chasse et de la Pêche (rattachés à d'autres ministères), la Commission des monuments historiques, les Sociétés Historiques, la Société du Parler français au Canada, le personnel d'enseignement des sciences naturelles, les bureaux officiels (fédéral et provincial) des mines, seront mis à contribution, sans qu'il en coûte rien à la Province. Mais tous ces organes ou agents obéiront à une direction centrale ou coopéreront avec elle.

"Cette direction verra en outre à diviser la province en régions de tourisme et à faire surgir dans chacune un syndicat d'initiative comme ceux qui se sont formés partout en Europe occidentale pour la défense et la mise en valeur des intérêts régionaux. S'imagine-t-on, par exemple, ce qu'un syndicat dirigé par des hommes allants et éclairés comme Mgr Courchesne et Mgr Ross fera pour la région rimouskienne et gaspésienne ? ce que Mgr Limoges, le Dr Paquet, le Dr Grignon et quelques autres pourront faire pour le développement de Mont-Laurier et des environs ? Pour n'envisager, par exemple, que la pêche sportive, dans chaque région poissonneuse le syndicat fera l'inventaire et dressera la carte des lacs ou rivières accessibles au public gratis ou autrement, émettra les permis de pêche au nom du gouvernement, des clubs ou des particuliers, selon le cas, procurera les guides, les aides et ainsi de suite. Et cette collaboration ne coûtera rien, elle non plus, au trésor public. En somme, il ne restera à la charge du gouvernement, comme dépenses nouvelles, que le traitement du directeur général et d'un secrétaire, le salaire d'une ou deux sténo-dactylos (une seule pour commencer) les frais de bureau et de déplacement.

"Et au-dessus ou à côté du directeur général, un conseil bénévole ayant droit à des frais de déplacement d'un minimum déterminé.

"Voilà, dans ses grandes lignes, mon plan d'organisation du tourisme. Je le crois bien conçu, et je suis sûr qu'il rapporterait dès le début vingt fois plus que les frais qu'il occasionnerait à la Province.

"A remarquer que ni la direction générale, ni les syndicats d'initiative à créer ne sauraient porter ombrage aux organismes officiels ou semi-officiels existants.
Détail important."

ALBERT TESSIER , prêtre.

A P P E N D I C E S

MEMOIRE

Sur la Commission des Monuments historiques de la province de Québec et projet de modifications de la loi qui la régit.

Soumis au Secrétariat de la Province par Sylvio Dumas et un groupe de membres des Sociétés d'histoire régionale.

PREAMBULE

La Commission des monuments historiques de la province de Québec a été créée par une loi du 21 mars 1922 intitulée: Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique (Statuts de Québec, 12 Georges V 1922, chapître 30, page 149). Une copie textuelle de cette loi est annexée à ce mémoire. La commission est composée de cinq membres, dont trois de Montréal et deux de Québec. Sa mission est clairement indiquée dans la loi mentionnée plus haut.

Il y a donc quinze ans que cet organisme de préservation existe et il importe, en justice, de la juger par ses oeuvres. En bref, la Commission des Monuments historiques de la province de Québec a préservé peu de vieilles choses depuis sa fondation. Les pouvoirs qui lui ont été accordés sont-ils trop restreints ou les membres qui la composent ont-ils fait fausse route dans l'interprétation du rôle qui leur est assigné ? Un examen dans les deux cas est nécessaire.

Il importe d'abord de faire la revue des oeuvres que la Commission a édifiées depuis sa fondation; d'étudier ensuite la loi qui la gouverne et de proposer quelques modifications, de suggérer enfin des moyens de collaboration avec d'autres organismes qui poursuivent une tâche identique.

1. - REVUE DES OEUVRES DE LA COMMISSION

Le bilan des activités de la Commission démontre qu'elle a affecté la plus grande partie de son budget annuel à des travaux qui sont étrangers à la mission qui lui a été confiée. Pour s'en convaincre, il suffit de faire une classification des dépenses qu'elle a faites pendant les années où elle a déployé une certaine activité. La Commission a dépensé la somme très raisonnable de $94,914.28 de 1926 à 1934 inclusivement. Sur le document "A" ci-joint, il apparait que les item un, deux, trois, sept,et huit représentent la seule dépense logique qu'elle ait faite à l'égard des monuments et des objets d'art qui méritent d'être conservés. Encore faudrait-il faire une distinction quant aux item sept et huit. Les Fabriques de Ste-Famille de l'Ile d'Orléans et de Notre-Dame de Québec sont en position, certes, d'assurer la préservation des trésors historiques qu'elles possèdent sans l'aide de qui que ce soit, mais considérons quand même ces deux déboursés comme logiquement justifiés. Les dépenses de ces cinq item se totalisent à $15,534.83, et s'il faut ajouter à ce montant les frais divers, soit $17,423.27, la somme totale des déboursés affectés à des travaux de conservation ne dépasse pas $32,948.10. En d'autres termes, la Commission n'a consacré que le tiers seulement d'un budjet total d'une période de neuf années à des fins pour lesquelles elle a été créée.

Sur le même document "A", il apparait encore que les item quatre et cinq auraient dû affecter logiquement le budjet du Musée provincial. La dépense comprise dans l'item six semble figurer ici d'une façon accidentelle... Mais le gros travail de la Commission - ou plutôt des membres - a été celui illustré par les formidables déboursés de l'item neuf. Il est permis de différer d'opinion avec les membres de la Commission sur l'urgence et l'opportunité de ces publications, lorsqu'elles sont faites principalement par un organisme dont le rôle essentiel est de préserver les monuments historiques et les objets d'art.

Que les volumes "Les Vieilles Eglises de la province de Québec" et "Vieux Manoirs et Vieilles Maisons" aient une certaine valeur, c'est possible; mais il reste vrai de dire que la somme d'argent affectée à leur publication eût été mieux employée à la restauration des monuments historiques précieux.
--La Maison des Jésuites à Sillery, par exemple- qui portent doublement sur leurs murs la trace des ravages du temps et de notre insouciance. Le volume "L'Ile d'Orléans" a coûté cher, $35,000, en chiffres ronds, et on cherche vainement quelles relations peut-il avoir avec la préservation des vieilles choses. S'il nous apportait encore quelque chose de nouveau, d'original, de pas encore écrit, il y aurait compensation; mais quand il nous donne des "glanures" sur papier de luxe, et des illustrations dispendieuses également sur papier de luxe, il fait admettre que c'est là une dépense extravagante. A-t-il été publié dans le but d'attirer les touristes à l'Ile d'Orléans ? Dans ce cas, les frais de publication de ce gros volume n'auraient pas dû affecter le budjet de la Commission.

Il résulte de ce rapide examen que notre Commission des Monuments historiques n'a pas visé avant tout à réaliser le programme que lui trace la loi qui la gouverne. Le document "B" ci-joint est une classification des dépenses annuelles pour la période de 1926 à 1934 inclusivement. Il est intéressant. A l'étudier, on constate que la Commission a fait peu de travail efficace, et alors le jugement exprimé dans le préambule de ce mémoire apparait exact et justifié.

Cependant un examen de la besogne accomplie par la Commission des Monuments historiques ne serait pas complet sans quelques comparaisons avec les travaux d'un autre organisme similaire; La Commission des Sites et des Monuments historiques du Canada. Le document "C" ci-joint est un état en gros des dépenses annuelles de la Commission fédérale pour la période 1931 à 1936 inclusivement. Evidemment il y a disproportion entre les budjets annuels accordés à l'un et à l'autre, mais il y a aussi différence dans le mode d'emploi de ces budjets.

Il est bon de noter que la Commission fédérale a des obligations permanentes et qu'elle pourvoit a l'entretien de certains forts militaires, tels ceux de Chambly, de l'Ile-aux-Noix et les restes de l'historique forteresse de Louisbourg. Elle érige aussi annuellement des "cairns" sur des sites historiques et elle fixe des plaques commémoratives, bref elle fait du bon travail. Il serait à souhaiter que la Commission provinciale marchât sur les traces de sa devancière.

2. - PROJET DE MODIFICATIONS A LA LOI

Les membres de la Commission des Monuments historiques de la province de Québec eussent-ils des projets de conservation bien avisés qu'ils seraient forcés de rester dans les limites des pouvoirs qui ont été accordés à cet organisme. Or, en étudiant la loi de 1922 on réalise qu'elle n'est pas absolument parfaite et que des retouches s'imposent. Cette loi, d'ailleurs, n'est-elle pas la premièr effort qu'ont tenté nos gouvernements provinciaux pour préserver ce qui peut rester de notre patrimoine historique et artistique? C'est déjà quelque chose. Il convient donc d'étudier cette loi selon les exigences actuelles et de proposer quelques modifications.

a/ NOMBRE de MEMBRES

Le premier défaut de la loi de 1922 est de limiter le nombre des membres à cinq. Il devient alors impossible de faire de cette commission un organisme dans lequel soient représentées les sept grandes divisions géographiques de la province: le Bas Saint-Laurent, la région de Québec, les Cantons de l'Est, la région de Montréal, la Vallée de l'Outaouais, la Mauricie, le Royaume du Saguenay, et l'Ouest québécois. Des monuments historiques et des objets d'art, il y en a par toute la province de Québec et ce sont encore les gens d'une région qui connaissent le mieux ce qu'il faut conserver dans leur coin de pays.

L'article 2 de la loi pourrait être amendé comme suit après les mots "une commission existante":

... ou de nommer une commission de sept personnes compétentes, plus un secrétaire sans voix délibérative, laquelle, sous la direction du secrétaire de la province, procède au classement ... etc.,

b/ Classement obligatoire.

La loi actuelle entend respecter entièrement le droit de propriété et elle fait une restriction quant au classement des objets mobiliers ou des immeubles appartenant à des corporations, à des individus. C'est bien en théorie, mais en pratique cette restriction peut paralyser complètement la réalisation de certains projets de la Commission. Un individu, par exemple, possède un immeuble historiquement précieux qu'il serait d'intérêt national de préserver; mais la Commission ne peut procéder au classement qu'avec le consentement du propriétaire, et il peut arriver que notre individu refuse le classement, vende son trésor historique à sa fantaisie, le laisse à l'état de ruines ou le détruise. La loi actuelle ne va pas assez loin sous ce rapport. Si "la conservation des monuments et des objets d'art historiques ou artistiques est d'un intérêt national", il faut nécessairement prendre des moyens efficace en vue de cette fin. Et alors la Commission devrait avoir le droit de procéder au classement d'un immeuble, en certain cas, malgré le refus du propriétaire. L'application de ce droit resterait soumise à la sanction de l'Exécutif de la province de la manière indiquée dans l'article 5 de la loi.

L'article 18 de la loi devrait être remplacé par le suivant:

L'immeuble appartenant à une corporation municipale, scolaire ou autre peut être classé avec le consentement ou malgré le refus du propriétaire.

L'article 19 devrait aussi être remplacé par le suivant:

L'immeuble appartenant à un particulier peut être classé avec le consentement ou malgré le refus du propriétaire.

c/ Monuments commémoratifs

Les monuments commémoratifs et les plaques historiques sont d'une nécessité indiscutable. C'est une façon efficace, en somme, de placer sous les yeux des gens une leçon permanente d'histoire et de rappeler le souvenir d'un personnage méritant. La Commission provinciale a posé une centaine de plaques commémoratives dans les régions de Montréal, des Trois-Rivières et de Québec, mais très peu dans le reste de la province; elle n'a pas érigé de monuments ou de stèles, et la loi qui la gouverne ne semble pas lui donner ce pouvoir, pas davantage celui de poser des plaques historiques, du moins cette même loi n'est pas précise à ce sujet.

La Commission des Sites et des Monuments historiques du Canada a des pouvoirs plus étendus que notre Commission provinciale sous ce rapport: elle fixe des plaques historiques et contribue à l'érection ou érige à ses frais des monuments commémoratifs. La Commission fédérale a un champ d'action très vaste et elle ne peut pas répondre à toutes les demandes qui lui sont faites. Il est souhaitable aussi que la province de Québec prenne les moyens d'afficher son riche passé selon son goût et à son gré.

Un nouvel article pourrait être inséré dans la loi de la manière suivante:

21a. La Commission peut fixer des plaques historiques à des endroits de son choix, ériger à ses frais ou contribuer à l'érection de monuments commémoratifs dans la province.

d/ Octrois à des Sociétés d'histoire

Les Sociétés d'histoire régionale sont les organismes qui peuvent le mieux collaborer aux travaux de la Commission. Cette question sera traitée plus longuement dans la troisième partie de ce mémoire. Elles vivent de dévouement et font des merveilles avec les faibles ressources dont elles disposent.

La décentralisation des dépôts d'archives s'impose, si nous voulons développer le goût des études historiques. Il est bon d'avoir de riches archives à Ottawa et à Québec, mais que vaut cette richesse à un homme de Rimouski, par exemple, qui veut fouiller le passé de sa région et qui n'a pas les loisirs ni les moyens de faire un séjour prolongé dans l'une ou l'autre de nos capitales ? Des documentations précieuses existent encore ci et là dans chaque région et il est grandement temps de les sauver de la destruction.

Il est temps aussi d'organiser des musées régionaux. Nous avons deux ou trois grands musées dans la province, mais ne ressemblent-ils pas en réalité à des cimetières ? Chose certaine, c'est que leur influence est nulle quand il s'agit de développer un attachement aux traditions et aux moeurs régionales. Un petit musée bien organisé, bien vivant peut faire davantage dans une région.

Les Sociétés d'histoire régionale feraient des prodiges dans ces deux domaines, si elles pouvaient compter sur un petit octroi annuel de la part du gouvernement de la province. La Commission des Monuments historiques de la province serait l'organisme tout désigné pour contrôler le bon usage de ces octrois.

Est-il opportun d'insérer un nouvel article dans la loi qui régit la Commission ? Il se peut.

21b Dans le but de favoriser l'organisation de dépôts d'archives et de musées régionaux, la Commission peut, à même son budget, accorder aux Sociétés d'histoire régionale de la province ou aux plus méritantes un octroi dont elle fixe le montant à son gré, et la ou les Sociétés qui bénéficient d'une telle gratification sont tenues de faire un rapport détaillé à la Commission sur le bon emploi de son octroi.

- MOYENS DE COLLABORATION A DEVELOPPER

Ce n'est pas tout pour un peuple d'affacter annuellement une somme d'argent appréciable à la conservation des monuments historiques et des objets d'art. Si ces choses restent mortes, l'argent ainsi dépensé sera plus ou moins productif. Une relique historique qui dure vaut à elle seule tout un enseignement, certes. Encore faut-il savoir ce qu'elle vaut et ce qu'elle représente. Evidemment il appartient aux éducateurs de donner la leçon, mais chez nous ce devoir n'est pas toujours compris. Il faut aussi à la Commission des Monuments historiques un point d'appui dans chaque région de la province.

La Commission doit intéresser à ses travaux nos Sociétés d'histoire régionale. Il y en a dans la plupart des régions de la province. Elles ne désirent rien tant que de collaborer à la préservation de nos trésors historiques ou artistiques, puisque leurs minces revenus ne leur permettent pas de faire ce travail essentiel dans leurs secteurs respectifs. Chacune de ces Sociétés a dans son programme des articles bien définis qui visent à recueillir les vieux documents de toutes sortes, les objets d'art, à écrire et à vulgariser par tous les moyens l'histoire locale. C'est donc l'organisme le plus au fait du passé d'une région; il connait également les reliques historiques de son coin de pays et peut distinguer entre ce qui doit durer et ce qui est condamné à disparaître devant les exigences d'une transformation nécessaire.

Sans vouloir imposer la moindre direction, il est permis toutefois de souhaiter que les membres de la Commission des Monuments historiques de la province de Québec soient recrutés, à l'avenir, dans nos Sociétés d'histoire régionale. Il est indéniable que cette réforme serait pour le mieux. Toute la province serait ainsi représentée dans cet organisme essentiel, car les villes de Québec et de Montréal n'ont pas droit au monopole sous ce rapport. C'est en somme une question d'une meilleure répartition d'un travail d'une portée provinciale avec un maximum d'efficacité. A l'honorable Secrétaire de la province de définir le mode de nomination et de fixer la durée du terme d'office.

CONCLUSION

La Commission des Monuments historiques de la province de Québec n'a pas donné jusqu'à présent des résultats proportionnés au budget qui lui a été accordé pour des fins de conservation, de nature aussi à satisfaire ceux qui s'intéressent à la préservation de notre patrimoine historique ou artistique. Les membres qui la composent avaient cependant des pouvoirs suffisants pour mener à bonne fin une partie de la mission qui a été confiée à cet organisme. Faut-il voir dans leurs erremements les traces d'une fausse conception de la besogne pressante qui s'impose chez nous dans le domaine historique ?

La loi qui régit la Commission n'est pas parfaite. Elle doit être assez complète pour donner aux membres de cet organisme des pouvoirs efficaces. Il est opportun d'y faire des amendements nécessaires.

Les Sociétés d'histoire régionale sont les organismes tout désignés pour collaborer aux travaux de la Commission. La province bénéficierait des bons effets de cette collaboration, les études historiques également.

Enfin, le gouvernement de la province devrait accorder à la Commission des Monuments historiques un budget annuel raisonnable.

C'est encore et toujours une nécessité rigoureuse.

Loi de 1922 relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique.

ATTENDU que la conservation des monuments et objets d'art historiques ou artistiques est d'un intérêt national;

ATTENDU qu'il existe dans la province des monuments et des objets d'art dont la caractère historique ou artistique est incontestable;

ATTENDU que le classement est la première condition de la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique;

ATTENDU que le classement de ces monuments et de ces objets d'art s'impose;

EN CONSEQUENCE, Sa Majesté, de l'avis du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. La présente loi peut être citée sous le titre de LOI DES MONUMENTS HISTORIQUES OU ARTISTIQUES.

2. Il est loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de désigner une commission existante et de nommer une commission de cinq personnes compétentes, qui, sous la direction du secrétaire de la province, procède au classement des monuments et des objets d'art dont la conservation présente un intérêt national au point de vue de l'histoire ou de l'art.

3. Les immeubles par nature ou par destination, dont la conservation peut avoir, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national, peuvent être classés en totalité ou en partie.

4. Le classement des immeubles est fait par la commission et publié, par les soins de secrétaire de la province, dans la Gazette officielle de Québec.

5. Le classement définitif de ces immeubles est prononcé par un arrêté de l'exécutif, sur recommandation de la commission.

6. L'immeuble classé ne peut être détruit, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, si le secrétaire de la province, sur recommandation de la commission, n'y a donné son consentement.

7. L'expropriation pour cause d'utilité publique d'un immeuble classé ne peut être prononcé qu'après que le secrétaire de la province a été appelé à présenter ses objections et a fait connaitre le consentement de l'exécutif.

8. Le consentement, dans le cas d'expropriation, est prononcé par arrêté de l'exécutif.

9. Les effets du classement suivent l'immeuble classé, en quelques mains qu'il passe.

10. Le déclassement a lieu dans les mêmes formes et sous les mêmes distinctions que le classement.

11. Les objets mobiliers qui appartiennent à la province, aux corporations municipales, scolaires ou autres, et dont la conservation présente un intérêt national au point de vue de l'histoire ou de l'art, peuvent être classés.

12. Le classement est fait par la commission. Un exemplaire de la liste des objets classés est déposé au département du secrétaire de la province où le public peut en prendre connaissance.

13. Le classement définitif de ces objets mobiliers est prononcé par arrêté de l'exécutif, sur la recommandation de la commission.

14. Les objets classés sont inaliénables et imprescriptibles, s'ils appartiennent à la province.

15. Les objets classés appartenant à des corporations municipales, scolaires ou autres, ne peuvent être restaurés, réparés, ou aliénés (par vente, don ou échange), qu'avec l'autorisation du secrétaire de la province, sur recommandation de la commission.

16. Les objets mobiliers qui n'appartiennent pas à la province ne peuvent être classés qu'avec le consentement de leurs propriétaires.

17. L'immeuble appartenant à la province peut être classé par arrêté de l'exécutif.

18. L'immeuble appartenant à une corporation municipale, scolaire ou autre ne peut être classé qu'avec le consentement du propriétaire.

19. L'immeuble appartenant à un particulier ne peut être classé qu'avec le consentement du propriétaire.

20. L'aliénation des objets classés faite en violation des articles 14 et 15 est nulle et la nullité en peut être poursuivie par les propriétaires ou par le secrétaire de la province.

21. Les objets classés qui ont été aliénés irrégulièrement, perdus ou volés peuvent être revendiqués en tout temps par le secrétaire de la province ou par les propriétaires.

22. Les frais occasionnés par la mise en vigueur de la présente loi sont payés sur le fonds consolidé du revenu de la province.

23. La commission peut faire des règlements pour la mise à exécution de la présente loi; toutefois, ces règlements sont subordonnés à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil et n'ont d'effet qu'à compter du jour où ils sont publiés dans la Gazette officielle de Québec.

24. Chaque année la commission transmet au secrétaire de la province un rapport sur le travail qu'elle a accompli.

25. Aucun traitement n'est attaché à la fonction de membre de la commission; toutefois, les membres ont droit à leurs frais de déplacement.

26. Le secrétaire de la province et son représentant fait EX OFFICIO partie de la commission.

27. Le secrétaire de la province est chargé de l'exécution de la présente loi.

28. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

(Sanctionnée le 21 mars 1922).

STATUTS de Québec, 12 Georges V 1922, chapitre 30, page 149.

COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Récapitulation des dépenses pour la période 1926 - 1934

1.	- Plaques historiques,	$ 3,810.51
2.	- Préservation et entretien de monuments historiques,	1,223.50
3.	- Achat de vieilles choses (sculpture, peinture, etc.),	2,490.82
4.	- Achat de tableaux (M. Claude de Bonnault, Paris),	3,955.91
5.	- " de miniatures de monuments historiques,	2,456.84
6.	- Erection de la Croix lumineuse d'Arthabaska,	1,000.00
7.	- Octroi à la Fabrique Ste-Famille de l'Ile d'Orléans,	3,000.00
8.	- Octroi à la Fabrique Notre-Dame de Québec (réparations à l'église Notre-Dame des Victoires),	5,000.00
9.	- Publication et impression de volumes (Les Vieilles Eglises de la province de Québec, Vieux Mémoirs et Vieilles Maisons, l'Ile d'Orléans),	54,555.43
10.	- Salaires, frais de voyage, préparation de rapports et dépenses diverses,	17,423.27
		$ 94,914.28

Cette récapitulation est conforme aux rapports publiés dans les Comptes publics de la province de Québec.

Document "B"

COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC -

Budgets et dépenses pour la période 1926-1934

1926 - Budget, $ 4,854.78

Dépenses

Plaques historiques,	$ 1,201.00
Moulin de Vincelotte,	75.00
Salaires, dépenses de voyage etc.	3,578.78
	4,854.78

4,854.78

Document "B"

1927 - Budget, 14,658.25

Dépenses

Entretien de Monuments,	514.00
Miniature église de Beaumont,	332.40
Vignettes,	1,475.03
Photographies,	1,177.75
Traduction,	1,127.00
Les Vieilles Eglises (impression),	6,807.75
Salaires, dépenses de voyage, etc.	3,224.31
	14,658.25

1928 - Budget, 19,145.55

Dépenses

Maison des Jésuites (Sillery)	50.00
Plaques historiques,	2,520.39
Vieilles choses (sculpture, etc),	331.50
Fac-similés édifices historiques,	586.44
Photographies,	1,217.00
Impression et gravures,	2,509.06
Transcription,	739.98
Vieux Mémoirs & Vieilles Maisons (impression 8000 ex.),	9,621.28
Traduction en anglais du volume L'Ile d'Orléans,	500.00
Salaires, dépenses de voyage, etc.,	1,069.90
	19,145.55

$38,658.58

1929 - Budget, 32,249.29

Dépenses

Maison des Jésuites (Sillery), $	50.00
Entretien monument Dolbeau,	75.00
Croix lumineuse Arthabaska (coût)	1,000.00
Miniature Maison Montcalm,	395.00
" Habitation Champlain,	448.00
Vieilles choses (sculpture etc.),	1,033.71
L'Ile d'Orléans (impression 8000 ex),	27,509.96
Salaires, dépenses de voyage, ,etc.	1,737.62
	32,249.29

1930 - Budget, 14,770.54

Dépenses

Maison des Jésuites (Sillery),	91.50
Miniature Château St-Louis,	695.00
Photographies,	668.50
Vieilles choses diverses,	684.86
Tableaux de C. de Bonnault (Paris)	1,133.36
Fabrique de St-Famille, I.O.	3,000.00
(" N.D. de Québec,	
(Eglise N.D. des Victoires,)	5,000.00
Salaires, dépenses de voyage, etc.	3,497.32
	14,770.54

85,678.21

Document "B"

1931 - Budget,			3,626.05
Dépenses			
	Maison des Jésuites (Sillery),	91.50	
	Vieilles choses diverses,	440.75	
	Tableaux de C. de Bonnault,(Paris)	1,652.23	
	Frais de messagerie volume L'Ile d'Orléans,	219.56	
	Salaires, dépense de voyage,etc.	1,222.01	
		3,626.05	$ 89,304.26
1932 - Budget,			3,367.96
Dépenses			
	Maison des Jésuites (Sillery),	91.50	
	Plaques historiques,	22.00	
	Tableaux C. de Bonnault (Paris)	1,168.32	
	Vignettes,	982.55	
	Salaires, dépenses de voyage,etc.	1,103.59	
		3,367.96	
1933 - Budget,			1,161.98
Dépenses			
	Maison des Jésuites (Sillery)	92.50	
	Salaires, dépenses de voyage, etc.	1,069.48	
		1,161.98	
1934 - Budget,			1,079.88
Dépenses			
	Maison des Jésuites (Sillery),	92.50	
	Plaques historiques,	67.12	
	Salaires et diverses dépenses,	920.26	
		1,079.88	
			$ 94,914.28

Etat conforme aux rapports publiés dans les
Comptes publics de la Province de Québec.

COMMISSION DES SITES ET DES MONUMENTS HISTORIQUES DU CANADA

Budgets et dépenses pour la p riode 1931-1936

1931 - Budget,			$ 44,582.84
Dépenses			
	Salaires et gages,	$ 24,014.94	
	Dépenses de voyage,	4,687.43	
	Matériaux, réparations, etc.,	13,967.38	
	Divers,	1,913.09	
		44,582.94	
1932 - Budget,			30,761.35
Dépenses			
	Salaires et gages,	17,510.67	
	Dépenses de voyage,	3,291.91	
	Matériaux, réparations, etc.,	8,789.28	
	Divers,	1,169.49	
		30,761.35	
1933 - Budget,			24,127.80
Dépenses			
	Salaires et gages,	14,251.49	
	Dépenses de voyage,	2,830.46	
	Matériaux, réparations, etc.,	5,941.31	
	Divers,	1,104.54	
		24,127.80	
1934 - Budget,			14,377.07
Dépenses			
	Salaires et gages,	8,174.87	
	Dépenses de voyage,	1,875.10	
	Matériaux, réparations, etc.,	3,801.21	
	Divers,	525.89	
		14,377.07	$113,849.06
1935 - Budget,			21,513.06
Dépenses.			
	Salaires et gages,	12,498.80	
	Dépenses de voyage,	3,665.37	
	Matériaux, réparations, etc.,	4,813.62	
	Divers,	535.27	
		21,513.06	
1936 - Budget,			24,824.36
Dépenses			
	Salaires et gages,	11,791.50	
	Dépenses de voyage,	2,070.81	
	Matériaux, réparations, etc.,	9,138.15	
	Divers,	923.90	
		24,824.36	
			$ 160,186.48

Etat conforme aux rapports publiés dans les Comptes publics du Canada.

No 11

PROJET DE LOI SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES ET LES OBJETS D'ART

Soumis en 1938 par l'abbé Albert Tessier à M. Edouard Asselin, assistant procureur-général de la province de Québec.

ATTENDU QUE la conservation des monuments historiques et des objets d'art présente un intérêt public;

ATTENDU QU'il existe dans la province des monuments et des objets dont le caractère historique ou artistique est incontestable;

ATTENDU QUE la loi du 21 mars 1922 (Statuts de Québec, 12 Georges V, 1922, chapitre 30, page 149), relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique, ne garantit pas d'une façon satisfaisante la conservation des monuments historiques et des objets d'art qui existent dans la province;

ATTENDU QUE la loi du 21 mars 1922 doit être abrogée et remplacée par une loi plus efficace pour la conservation des monuments historiques et des objets d'art,

EN CONSEQUENCE, Sa Majesté de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit;

1. La présente loi sera citée sous le titre de LOI SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES ET LES OBJETS D'ART.

2. Le Lieutenant-gouverneur en conseil peut désigner une commission déjà existante ou nommer une commission pour procéder au classement et à la conservation, conformément aux dispositions de la présente loi, des monuments historiques et des objets d'art.

3. Il est loisible au Lieutenant-gouverneur en conseil de fixer le nombre des membres qui devront composer cette Commission et de révoquer ou d'annuler la nomination d'un membre ou de tous les membres.

4. Le Secrétaire de la province fait partie EX OFFICIO de la Commission; il peut toutefois déléguer un représentant.

5. Un rapport sur le travail accompli est transmis annuellement par la Commission au Secrétaire de la province.

6. Aucun traitement n'est attaché à la fonction de membre de la Commission, mais les membres ont droit à leurs frais de déplacement lorsqu'ils sont en mission autorisée par la Commission ou qu'ils répondent à un avis de convocation de séance.

7. La Commission peut acquérir, selon les conditions de la présente loi, des monuments historiques et des objets d'art;recevoir, avec l'autorisation du Secrétaire de la province, des dons, legs ou héritages et accepter, acquérir des intérêts ou des parties d'intérêt dans des immeubles susceptibles d'être classés.

8. Tout immeuble dont la conservation, au point de vue historique ou de l'art, un intérêt public est classé en totalité ou en partie selon les dispositions de la présente loi.

9. Les immeubles qu'il est nécessaire de classer pour isoler, dégager ou assainir un immeuble classé ou proposé pour le classement, les caves, les excavations, les ouvrages à la surface et dans le sol, les terrains qui renferment des gisements préhistoriques et les sites des monuments sont, aux termes de la présente loi, compris parmi les immeubles susceptibles d'être classés.

10. Les effets du classement s'appliquent en entier à l'immeuble visé, à compter du jour où la Commission notifie une proposition de classement au propriétaire; ils cessent de s'appliquer si une décision de classement n'est pas rendue dans les six mois de cette notification.

11. Le classement est prononcé par le Secrétaire de la province, sur recommandation de la Commission, et publié dans la Gazette officielle de Québec. Une copie du décret de classement est adressée au propriétaire dans les trente jours qui suivent la décision du classement. Si l'adresse du propriétaire est inconnue, une copie du décret de classement est affichée dans les trente jours de la date du décret, en un endroit bien en vue de l'immeuble classé.

12. Lorsqu'un décret de classement d'office est prononcé, une copie du décret est adressée, par lettre recommandée, au propriétaire dans les trente jours qui suivent la décision de classement. Si l'adresse du propriétaire est inconnue, une copie du décret de classement est affichée, dans les trente jours de la date du décret, en un endroit bien en vue de l'immeuble classé.

13. Tout décret ou arrêté de classement doit, après la promulgation de la présente loi, être transcrit, sans charges, au bureau d'enregistrement du district où est situé l'immeuble classé.

14. Les immeubles classés conformément aux dispositions de la loi du 21 mars 1922 et apparaissant ou non, au 31 décembre 1937, sur la liste publiée à cet effet sont considérés comme régulièrement classés; une liste de ces immeubles sera publiée dans un délai de trois mois de la promulgation de la présente loi, dans la Gazette officielle de Québec et un extrait de cette liste affectant les dits immeubles sera transcrit, sans charges au bureau d'enregistrement du district où sont situés chacun de ces immeubles.

15. La Commission tiendra à jour une liste des immeubles classés et la déposera au secrétariat de la province; une réédition de cette liste devra se faire tous les dix ans.

16. A compter de la promulgation de la présente loi, il sera dressé par la Commission, dans un délai de dix ans, un inventaire de tous les édifices ou parties d'édifices ou des immeubles, aux termes de la présente loi, qui présentent un intérêt suffisant pour justifier une décision de classement. L'inscription sur cet inventaire sera sujette à acception par le Secrétaire de la province et notifiée aux propriétaires et cette notification entrainera pour eux l'obligation de ne pas modifier d'une manière quelconque l'édifice ou l'immeuble inscrit sans avoir, trente jours auparavant, avisé la Commission de leur intention.

17. L'immeuble appartenant à la province est classé par arrêté de l'Exécutif.

18. L'immeuble appartenant à une corporation municipale, scolaire ou autre, est classé par décret du Secrétaire de la province, s'il y a consentement du propriétaire.

19. L'immeuble appartenant à toute personne autre que celles mentionnées aux articles 17 et 18 est classé par décret du Secrétaire de la province, s'il y a consentement du propriétaire.

20. Lorsqu'il s'agit d'un immeuble appartenant à toute personne énumérée aux articles 18 et 19, le classement, à défaut du consentement du propriétaire, est prononcé par arrêté de l'Exécutif; l'arrêté doit déterminer les conditions du classement.

21. Le classement d'office d'un immeuble peut donner lieu au paiement d'une indemnité proportionnée au préjudice causé au propriétaire, et la demande d'indemnité doit être faite dans les six mois à compter de la date du décret de classement. S'il y a contestation dans l'application des dispositions du présent article, il pourra en être appelé devant la Commission des Utilités publiques de la province.

22. Le Secrétaire de la province peut procéder au nom de la province, à l'expropriation d'un immeuble classé ou proposé pour le classement, en raison de l'intérêt public qu'il peut présenter au point de vue de L'histoire ou de l'art; le même pouvoir est accordé à l'égard des immeubles qu'il est nécessaire d'acquérir pour isoler, dégager ou assainir un immeuble classé ou proposé pour le classement. L'utilité publique doit être déclarée par l'Exécutif, et s'il y a contestation relativement à l'application des dispositions du présent article, il pourra en être appelé devant la Commission des Utilités publiques de la province.

23. Tous les effets du classement s'appliquent à l'immeuble visé, à compter du jour où la Commission notifie au propriétaire l'intention d'en poursuivre l'expropriation; ils cessent de s'appliquer, si la déclaration de l'utilité publique n'est pas prononcée dans les six mois de cette notification.

24. Les effets du classement suivent l'immeuble classé, en quelques mains qu'il passe.

25. L'immeuble classé ne peut être détruit ou déplacé, même en partie, ni être restauré ou modifié, si le Secrétaire de la province n'y a donné son consentement.

26. Une autorisation spéciale du Secrétaire de la province est nécessaire, lorsqu'il s'agit d'adosser une construction neuve à un immeuble classé.

27. La Commission peut faire exécuter, avec la participation volontaire des intéressés, des travaux de réparation ou d'entretien jugés nécessaires à la conservation des immeubles classés n'appartenant pas à la province.

28. Lorsqu'il est urgent de procéder à des travaux de consolidation dans les immeubles classés, le Secrétaire de la province, peut, à défaut d'accord amiable avec les propriétaires, autoriser l'occupation temporaire de ces immeubles ou des immeubles voisins; cette occupation devra être ordonnée par arrêté de l'Exécutif et notifiée au propriétaire de la manière ordinaire. Sa durée ne devra pas dépasser six mois et en cas de préjudice causé, elle peut donner lieu au paiement d'une indemnité conformément aux dispositions de l'article 21 de la présente loi.

29. L'expropriation pour cause d'utilité publique d'un immeuble classé ou proposé pour le classement ne peut être prononcé, si le Secrétaire de la province n'a pas été appelé à présenter ses observations.

30. Les immeubles classés sont imprescriptibles.

31. L'immeuble classé appartenant à la province ne peut être aliéné, si le Secrétaire de la province n'a pas été appelé à présenter ses observations.

32. Un propriétaire qui aliène un immeuble classé est tenu de faire connaître l'existance de ce classement à l'acquéreur et d'en informer la Commission dans un délai de trente jours.

33. Toutes servitudes légales qui peuvent causer la dégradation des monuments ne sont pas applicables aux immeubles classés.

34. Aucune servitude ne peut être établie par convention sur un immeuble classé qu'avec l'agrément du Secrétaire de la province.

35. Quiconque aura intentionnellement détruit, mutilé et dégradé un immeuble classé sera passible d'une amende n'excédant pas $100, ou d'un emprisonnement de dix jours à trois mois, ou des deux peines à la fois, sans préjudice à l'action de dommages-intérêts que la Commission pourra intenter pour le recouvrement de la perte encourue.

36. Quiconque modifie, restaure ou aliène un immeuble classé ou proposé pour le classement, adosse une construction neuve à un immeuble classé ou proposé pour le classement, sans avoir obtenu le consentement du Secrétaire de la province est passible d'une amende n'excédant pas $50, et la Commission pourra poursuivre en recouvrement des pertes ou des dommages causés.

37. Le déclassement total ou partiel d'un immeuble classé est prononcé par un arrêté de l'Exécutif, soit sur recommandation du Secrétaire de la province, soit sur demande du propriétaire; le déclassement est notifié aux intéressés et transcrit, sans charges, au bureau d'enregistrement du district où est situé l'immeuble concerné.

38. Les objets mobiliers, soit meubles proprement dits, soit immeubles par destination, dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public sont sujets au classement.

39. Les effets du classement subsistent à l'égard des immeubles par destination qui redeviennent des meubles proprement dits.

40. Les dispositions de l'article 7 de la présente loi sont applicables aux objets mobiliers.

41. Le classement des objets mobiliers est prononcé par décret du Secrétaire de la province, sur recommandation de la Commission, et notifié aux intéressés.

42. Les objets mobiliers qui appartiennent à la province, à une corporation municipale, scolaire ou autre, sont classés par décret du Secrétaire de la province; un délai de six mois est accordé aux intéressés, de la date de la notification qui leur est faite, pour présenter leurs réclamations et tous les effets du classement s'appliquent provisoirement à l'objet mobilier visé à compter de cette notification. En cas de contestation, il sera statué par décret de l'Exécutif.

43. Les objets appartenant à une corporation religieuse ou à un particulier et servant au culte ne peuvent être classés sans le consentement de l'autorité diocésaine.

44. Les objets mobiliers appartenant à des personnes autres que celles énumérées aux articles 42 et 43 de la présente loi peuvent être classés par décret du Secrétaire de la province, s'il y a consentement du propriétaire; à défaut de ce consentement, le classement est prononcé par décret de l'Exécutif dans les conditions mentionnées dans l'article 21 de la présente loi.

45. Une liste des objets mobiliers classés sera dressée par la Commission et déposée au secrétariat de la province où le public pourra en prendre connaissance.

46. Tous les objets mobiliers classés sont imprescriptibles.

47. Les objets classés appartenant à la province sont inaliénables.

48. Les effets du classement suivent l'objet mobilier classé, en quelques mains qu'il passe.

49. Les objets mobiliers classés appartenant à une corporation municipale, scolaire ou autre, ne peuvent être aliénés sans l'autorisation du Secrétaire de la province.

50. Un particulier ne peut aliéner un objet mobilier classé sans faire connaître à l'acquéreur l'existence du classement; il doit notifier la Commission dans les quinze jours de l'accomplissement de cette aliénation.

51. Le Secrétaire de la province ou les propriétaires peuvent revendiquer en tout temps les objets mobiliers classés qui ont été volés, perdus ou aliénés irrégulièrement, et cette revendication est sans préjudice des demandes de dommages-intérêts qui peuvent être dirigées contre les parties solidairement responsables.

52. Les objets mobiliers classés ne peuvent être modifiés, restaurés ou réparés sans l'autorisation du Secrétaire de la Province, et aux conditions qu'il peut poser.

53. Il est interdit d'exporter hors de la province des objets mobiliers classés.

54. Quiconque aura aliéné un objet mobilier classé en contravention aux dispositions des articles 49 et 50 de la présente loi sera passible d'une amende n'exédant pas $50.

55. Quiconque aura modifié, réparé ou transformé, sans l'autorisation du Secrétaire de la province, ou exporté hors de la province un objet mobilier classé sera passible d'une amende n'excédant pas $100.

56. La Commission devra procéder au récolement des objets mobiliers. classés à tous les cinq ans.

57. Les propriétaires ou les détenteurs des objets classés sont tenus, lorsque requis, de les exhiber aux personnes accréditées par le Secrétaire de la province.

58. Le déclassement d'un objet mobilier classé est prononcé par le Secrétaire de la province, soit d'office, soit sur demande du propriétaire, et il est notifié aux intéressés.

59. Les différents services de la province, les corporations municipales, scolaires ou autres, doivent assurer la garde des immeubles classés dont ils sont propriétaires; ils pourront être autorisés à établir un droit de visite dont le montant sera fixé par la Commission et approuvé par le Secrétaire de la province.

60. Les différents services de la province, les corporations municipales, scolaires ou autres, sont tenus d'assurer la garde et la conservation des objets mobiliers classés dont ils sont propriétaires, affectataires ou dépositaires, et de prendre à cet effet les mesures nécessaires; en retour, ils pourront être autorisés à établir un droit de visite dont le montant sera fixé par la Commission et approuvé par le Secrétaire de la province.

61. Lorsque la Commission constate que la conservation ou la sécurité d'un objet mobilier classé, appartenant à la province, à une corporation municipale, scolaire ou autre, exception faite des objets servant au culte, est mise en péril et que la collectivité propriétaire ne veut pas prendre sans tarder les mesures jugées nécessaires par la Commission pour remédier

à cet état de chose, le Secrétaire de la province peut ordonner, aux frais de la Commission, les mesures conservatoires opportunes et même le transfert provisoire de l'objet classé dans un lieu offrant les garanties voulues de sécurité. L'objet classé pourra être réintégré dans son emplacement primitif, si les conditions exigées ont été réalisées.

62. La Commission peut accréditer des gardiens pour la garde des immeubles classés, suivant un mode de rétribution fixé par elle et approuvé par le Secrétaire de la province.

63. Tout conservateur ou gardien qui aura, par suite de négligence grave, laissé détruire, mutiler, dégrader ou soustraire soit un immeuble classé, soit un objet classé, sans avoir notifié la Commission dans un délai de trois jours de la date du délit, sera passible d'un emprisonnement de dix jours à trois mois ou d'une amende n'excédant pas $100, ou des deux peines à la fois.

64. Lorsque par suite de fouilles, de travaux ou d'un fait quelconque, on a découvert, sur des terrains appartenant à la province, à une corporation municipale, scolaire ou autre, même sur le terrain d'un particulier, des monuments, des ruines, des gisements préhistoriques, des inscriptions ou des objets pouvant intéresser l'archéologie, l'histoire ou l'art, le maire de la municipalité ou le préfet du comté, suivant le cas, doit aviser la Commission dans un délai de trois jours de la découverte. Le Secrétaire de la province peut poursuivre l'expropriation du dit terrain en tout ou en partie, pour cause d'utilité publique, suivant les conditions énumérées aux articles 22 et 23 de la présente loi.

65. La Commission a le privilège de fixer des plaques commémoratives aux endroits qu'elle jugera opportuns.

66. Les frais occasionnés par la mise en vigueur de la présente loi sont payés sur le fonds consolidé du revenu de la province.

67. Le Secrétaire de la province est chargé de l'application de la présente loi et il doit consulter la Commission pour toutes décisions prises à cet effet.

68. Les dispositions de la présente loi sont applicables à tous les immeubles et objets mobiliers régulièrement classés avant sa promulgation.

69. La Commission a le pouvoir de faire des règlements pour l'exécution de la présente loi, mais ces règlements sont sujets à l'approbation du Lieutenant-gouverneur en Conseil et n'ont d'effet qu'à compter du jour où ils sont publiés dans la Gazette officielle de Québec.

70. La loi du 21 mars 1922 (Statuts de Québec, 12 Georges V, 1922, chapitre 30, page 149), relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique, est abrogée et généralement toutes les dispositions contraires à la présente loi.

71. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

BNQ
C 000 163 008

163008 F